

Smith

La Richesse des nations I



Traduction
de Germain Garnier
Édition
de Daniel Diatkine

RECHERCHES
SUR LA NATURE
ET LES CAUSES
DE LA RICHESSE
DES NATIONS

I

Dans la même collection

Économie politique

MARX et ENGELS, *Manifeste du Parti Communiste*.

QUESNAY, *Physiocratie*.

RICARDO, *Des Principes de l'économie politique et de l'impôt*
(traduction nouvelle, 1992).

TURGOT, *Formation et distribution des richesses*.

ADAM SMITH

RECHERCHES
SUR LA NATURE
ET LES CAUSES
DE LA RICHESSE
DES NATIONS

I

Traduction de
Germain GARNIER
revue par Adolphe Blanqui

Introduction et index par
Daniel DIATKINE

*Publié avec le concours
du Centre national des Lettres*

GF Flammarion

On trouvera à la fin du tome I une bibliographie et une chronologie et à la fin du tome II un index général.

PRÉSENTATION

PRÉSENTATION DE LA *RICHESSSE DES NATIONS* ★

La *Richesse des nations*¹ est souvent considérée comme le texte inaugural de l'économie politique. Et ce à un double titre :

— d'une part, elle inaugure une tradition nouvelle, désignée (depuis Marx) comme économie politique classique, dont les œuvres majeures (mais loin d'être exclusives) sont la RDN et les Principes de l'Économie Politique et de l'Impôt de David Ricardo ;

— d'autre part, comme toute grande œuvre, la RDN est pensée par son auteur contre ses prédécesseurs. Et le jugement² d'Adam Smith sur ceux-ci a été adopté (pour l'essentiel) par ses successeurs.

L'objet de cette présentation n'est pas de proposer un résumé critique de la RDN, mais d'offrir quelques éléments d'appréciation sur la genèse de sa problématique et donc sur son rôle dans la formation de la tradition classique.

Cependant, puisque la nouveauté de ce texte est aussi

★ Je remercie A. Berthoud, J. Cartelier, S. Diatkine, F. Dubœuf et A. Lapidus pour les nombreuses critiques et suggestions qu'ils ont bien voulu apporter à ce texte. Il va de soit que les lacunes et erreurs qu'il comporte ne sont imputables qu'à son auteur.

Je tiens également à remercier les participants du séminaire du C.A.E. S.A.R. (Université Paris X), ainsi que ceux du séminaire de la Salle des Études Économiques et Statistiques (Université Paris I).

Je remercie enfin les étudiants de maîtrise d'Analyse Économique et ceux du D.E.A. d'Épistémologie et d'Histoire de la Pensée Économique de l'Université Paris I, qui constitueront le premier public de cette « présentation ».

1. Que nous citerons désormais RDN, dans la présente édition.

2. Cette analyse critique est développée par Adam Smith dans le Livre IV de la RDN.

d'inaugurer une tradition dans la lecture de ses prédécesseurs, il paraît utile de présenter d'emblée, quitte à être très schématique, quelques points de repères concernant, d'une part, les courants de pensée économique qui ont précédé la RDN et, d'autre part, leur critique par Smith (première partie). Cette critique est à la fois politique et théorique. Nous allons tenter de montrer (dans notre seconde partie) que la problématique de la RDN peut apparaître comme le produit des difficultés rencontrées par Smith au sein de la philosophie morale exposée dans la *Théorie des Sentiments moraux*. Le concept d'accumulation du capital apparaît alors comme une solution possible de ces difficultés (troisième et quatrième partie). Enfin, nous retracerons brièvement l'histoire de la postérité de la RDN (cinquième partie).

I. Smith et ses prédécesseurs.

Smith lui-même classe ceux-ci en deux grands groupes.

Le premier rassemble ceux que Smith désigne sous le nom de « partisans du système mercantile » souvent désignés aujourd'hui sous le nom de mercantilistes. Le second est constitué des « partisans du système agricole », que l'on appelle de nos jours plus volontiers les physiocrates.

Sur presque tous les plans, mercantilistes et physiocrates s'opposent.

Les physiocrates constituent une école française sous l'autorité de F. Quesnay, et active dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le terme même de physiocratie renvoie à l'idée de règles de gouvernement conformes aux lois naturelles mises en lumière par les « économistes » (comme se désignent eux-mêmes les membres de cette école).

Sous sa forme élaborée par Quesnay, cette analyse peut être rapidement résumée ainsi : elle consiste en une représentation (un « tableau »), sous la forme d'un circuit de l'ensemble de l'activité économique. Celui-ci est caractérisé, d'une part, par des pôles, les classes (Quesnay en énumère trois : la classe productive, la classe stérile et la classe des propriétaires) ; d'autre part, par des flux de richesses qui relient ces pôles au cours d'une période de temps donnée.

Au début de cette période (une année, par exemple), les avances effectuées, pour la plupart par la classe productive, donnent naissance à un produit brut, dont la valeur est supérieure à celle des avances. La différence entre le produit

brut et les avances constitue le produit net. Celui-ci est donc le seul revenu disponible, qui échoit entièrement entre les mains de la classe des propriétaires. Le produit net est donc la part de la richesse produite au cours de la période que l'on peut consommer sans mettre en péril la reproduction des avances. La classe stérile modifie la forme du produit, mais n'ajoute rien à sa valeur.

Le tableau économique de Quesnay décrit donc la circulation et la reproduction du produit net et des avances. L'équilibre du système économique doit être tel qu'il en permette la reproduction.

Les physiocrates déduisent de cette représentation économique globale des principes de politique qu'il est du devoir du gouvernement monarchique d'imposer.

Ces principes concernent essentiellement l'impôt, qui ne peut être prélevé que sur le produit net (et, très significativement, le souverain fait partie de la classe des propriétaires). Au contraire, tout impôt sur les avances, ou, plus généralement, toute mesure visant à orienter arbitrairement les flux de richesse dans une direction non conforme à leur cours naturel (exprimé par l'équilibre des flux de richesse retracé par le « tableau »), ne peut que mettre en péril la reproduction du produit net.

La pensée physiocratique exerça une influence indéniable sur celle d'Adam Smith³ et nous reviendrons un peu plus loin sur ce point. Mais ce qui nous importe pour l'instant est de rappeler rapidement que la RDN est aussi une critique⁴ des théories économiques de Quesnay et de ses élèves.

Pour l'essentiel cette critique se développe sur deux plans.

En premier lieu, Smith récuse la proposition très célèbre de Quesnay selon laquelle seule l'agriculture est productive (du produit net), l'industrie ne faisant que transformer les produits agricoles (ou miniers). Mais même si Smith lui-même considère comme « capitale » cette erreur, cette critique concerne le contenu empirique du concept de classe productive, et, par elle-même, ne remet nullement en cause la représentation globale de l'activité économique que présente le tableau économique.

3. Cette influence est reconnue largement par Smith, qui pensait dédicacer la RDN à François Quesnay. Seul le décès de celui-ci, peu de temps avant sa publication, l'en empêcha.

4. Cf. RDN, Livre IV, chap. 9.

En second lieu Adam Smith reproche à Quesnay de croire que « le corps politique »... « ne pourrait fleurir et prospérer que sous un régime précis, le régime exact de la parfaite liberté et de la parfaite justice ». C'est ce régime que le despote éclairé doit, selon Quesnay, imposer au cours politique. Car non seulement une politique économique erronée, mais aussi le comportement de certains individus (par exemple, les thésaurisateurs) peut faire obstacle à la circulation des richesses. Au contraire, Smith (et c'est une des thèses centrales de la RDN) va montrer que les comportements des individus, même sous un « régime » politique et juridique imparfait, peuvent, sous certaines conditions, compenser ces imperfections. Les lois de la concurrence qui s'exercent sur les marchés suppléent amplement à ces insuffisances.

Ainsi, selon Smith, l'appel au despote n'est-il pas nécessaire et n'est provoqué que par la méconnaissance par Quesnay de l'importance de la concurrence dans la stabilisation des processus marchands.

Notons que, sans peut-être s'en rendre compte lui-même, Smith substitue à une représentation de l'interdépendance économique en terme de circuit (dont la logique ressort de l'équilibre comptable des flux reliant les pôles les uns avec les autres), une représentation de celle-ci en termes de marchés (dont la logique renvoie, et nous allons y revenir, à l'équilibre concurrentiel des offres et des demandes). De sorte qu'ici la critique porte, sans doute, sur la structure même de la théorie physiocratique.

Cependant ce « noble et généreux système », qui « n'a jamais fait de mal et n'en fera probablement jamais », ne constitue manifestement pas, pour Smith, l'ennemi principal.

Celui-ci est représenté par les partisans du « système mercantile », qui exprime le point de vue des marchands et des financiers.

Or, alors que les physiocrates sont regroupés au sein de la « secte des économistes », le monde des « partisans du système mercantile » est protéiforme.

En effet, Smith associe sous ce vocable des auteurs, actifs dans toute l'Europe, du ^{xv}^e siècle jusqu'au ^{xviii}^e siècle, et qui furent aussi bien des philosophes de premier plan (comme Locke) que des hommes politiques considérables (Laffémas, Colbert) ou des hommes d'affaires influents (comme J. Child, de la Compagnie anglaise des Indes

Orientales, ou N. Barbon, fondateur d'une des premières grandes compagnies d'assurances anglaises).

On conçoit dès lors que, si il est relativement facile de présenter, même succinctement, quelques éléments de la pensée des physiocrates, il n'en va pas de même en ce qui concerne l'univers des mercantilistes.

Néanmoins nous savons que la plupart d'entre eux acceptaient trois propositions fondamentales :

— La première concerne le sujet de la pratique économique. Il s'agit en premier chef de l'État (parfois de la société, si, comme certains l'affirment, les relations économiques préexistent à l'État). L'économie est d'abord donc politique, et la pratique économique est avant tout la politique économique. La question posée est celle des moyens d'assurer la croissance de la richesse sociale (lorsque la société est réduite à l'État, c'est bien entendu alors des finances publiques ou royales dont il s'agit).

— La seconde concerne la nature de la richesse sociale, l'ensemble des objets utiles dont dispose le sujet de la pratique économique. La richesse sociale est donc très souvent exprimée, en dernière analyse, par les moyens qui permettent l'exercice du pouvoir souverain⁵. C'est en ce sens qu'elle s'oppose à la richesse privée, qui est définie comme l'ensemble des objets utiles dont dispose un individu.

La richesse sociale est souvent représentée par le seul objet ne disposant que d'une utilité sociale (et d'aucune utilité privée), la monnaie. Pour les mercantilistes, la richesse se présente, du point de vue de la société tout entière, sous la forme de la monnaie. Cette proposition donne naissance à de très nombreuses et importantes discussions concernant la nature de la monnaie, et de ses relations avec la richesse privée, c'est-à-dire les biens (son pouvoir d'achat) : la monnaie est-elle une marchandise (les métaux précieux) ou un signe dont les métaux précieux ne seraient que les vecteurs malcommodes ? Comment la valeur de la monnaie est-elle mesurée : par son pouvoir d'achat ? par le taux d'intérêt ? par les taux de change ? et quelles sont les relations qui relient ces variables ?

5. Un exemple peut éclairer ce point. A la fin du xviii^e siècle, sir William Petty examine ce fait surprenant : les Provinces-Unies, peu peuplées et de faible superficie, s'opposent avec succès à la France de Louis XIV, puissance la plus étendue et la plus peuplée d'Europe. Il convertira en unité-hommes les défenses naturelles constituées par les grands fleuves et les sources d'énergie offertes par les moulins à vent pour expliquer ce phénomène.

— La troisième et dernière proposition concerne l'accroissement de la richesse sociale. Si la richesse sociale est représentée par la monnaie et que celle-ci est formée des métaux précieux, il convient d'en favoriser l'importation et d'en décourager (ou d'en interdire) l'exportation. Depuis le XVII^e siècle, la plupart des mercantilistes admettent que ceci revient à veiller à maintenir un excédent des échanges extérieurs, excédent soldé par des importations de métaux précieux. D'où des politiques, parfois très sophistiquées au XVIII^e siècle, visant à encourager les exportations à forte valeur ajoutée et les importations de matières premières, grâce à une panoplie complexe de taxes à l'importation et de primes à l'exportation.

Or, pour la plupart des mercantilistes, il semble que les relations économiques internationales puissent se représenter comme un jeu à somme nulle : l'enrichissement d'un État ne pouvant se faire qu'au détriment des autres. Les relations économiques internationales sont donc nécessairement conflictuelles.

Tels sont, selon nous, et très schématiquement, les énoncés essentiels communs aux courants de pensée que nous continuons de qualifier de mercantilistes depuis la RDN, et auxquels Smith opposera trois propositions qui en prennent le contre-pied :

— Les sujets économiques sont avant tout les individus. Si l'existence d'un État est en général une condition de leur activité économique, ce n'est cependant pas celui-ci qui coordonne leurs actions, mais la concurrence sur le marché.

— La richesse sociale est réelle, et non monétaire. Elle est constituée de marchandises.

— L'échange international est un cas particulier de l'échange interindividuel. Le jeu de l'échange n'est pas à somme nulle ; au contraire, les échanges permettent que le produit net social soit réparti entre les individus.

Schumpeter a remarqué⁶, que la plupart de ces propositions ne sont pas en elles-mêmes nouvelles. C'est ainsi, bien entendu, que l'individualisme est tout sauf une idée neuve en cette fin du XVIII^e siècle. De la même façon, on doit attribuer à R. Cantillon la première des représentations des interdépendances marchandes. Surtout la notion même de produit

6. *Histoire de l'analyse économique*, trad. sous la dir. de J.-C. Casanova, Gallimard, Paris, 1983, t. II, p. 263.

net et de progrès économique a déjà été dégagée par des auteurs aussi divers que D. Hume ou F. Quesnay.

Néanmoins, il existe un apport spécifiquement smithien qui réside dans la mise en relation de ces propositions sous la forme d'une problématique qui deviendra en grande partie celle de l'économie politique classique.

Pour comprendre cette problématique et sa genèse, le plus simple est encore de s'appuyer sur la critique de Smith à l'égard de ses prédécesseurs. Nous venons de montrer à quel point « partisans du système agricole » et « partisans du système mercantile » diffèrent. Ils n'ont qu'un point en commun. Ils sont, aux yeux d'Adam Smith, les inventeurs d'un « système », ils apparaissent donc comme porteurs de projets de réformes économiques qu'ils sont soucieux de faire partager par le pouvoir politique.

La méfiance de Smith à l'égard des « gens à systèmes » (et on pense, bien sûr, au système de Law) n'est pas simplement celle de celui que l'on reconnaît comme le fondateur du libéralisme économique à l'égard de toute intervention de l'État. Plus profondément, elle est celle d'un adversaire de toute utopie politique. Les « systèmes » représentent un cas particulier de l'utopie politique parce qu'ils présentent la défense d'intérêts particuliers sous la figure de l'intérêt général.

Si le « système agricole » est inoffensif, c'est parce que les propriétaires fonciers (*country gentlemen*) qu'il favorise au détriment des manufacturiers, vivent généralement éloignés de la cour, et isolés dans la campagne. C'est pour cette raison qu'ils ne peuvent que rarement se concerter, se coaliser et former un groupe de pression efficace.

Au contraire manufacturiers et financiers sont regroupés en ville, et plus particulièrement à proximité de la cour. Ils sont donc à même de former des coalitions solides et, comme ils sont parfaitement au fait des mécanismes marchands, ils disposent, à ce titre, d'arguments convaincants auprès de l'État, qui est, de surcroît, traditionnellement leur débiteur. C'est pour cette raison que le système mercantile est particulièrement pernicieux.

En d'autres termes, la démarche de Smith s'inscrit dans le cadre d'une représentation de la pratique politique très commune dans la Grande-Bretagne du XVIII^e siècle. La vie politique apparaît comme l'expression d'un conflit essentiel qui oppose deux grands groupes sociaux aux intérêts parfois (mais pas toujours) opposés. Ils sont souvent désignés sous

les termes de *Landed Interest* et de *Moneyed Interest*. Le rôle du gouvernement est alors de permettre leur coexistence⁷.

Le « système mercantile » apparaît donc comme le discours économique du *Moneyed Interest*.

Smith veut montrer que si la coalition des individus au sein du *Moneyed Interest* ne peut être interdite par la loi (ceci serait utopique), elle peut, par contre, devenir inutile, pourvu que les règles de la concurrence ne soient pas entravées, précisément par les applications du système mercantile. Si ces conditions sont remplies, les intérêts des individus ne s'opposent plus, mais deviennent compatibles, et les différentes classes ne sont plus obligées de se constituer en groupes de pression politiques.

C'est donc d'abord une préoccupation d'ordre politique qui anime Adam Smith. Il s'agit de montrer qu'il est possible d'éviter qu'une classe particulière exerce une mainmise sur l'État, et lui interdise, par conséquent, d'assurer sa mission fondamentale : permettre la coexistence de groupes d'intérêts différents.

Cependant, cette critique des « systèmes d'économie politique », développée dans le Livre IV de la RDN, n'aurait pas, à elle seule, permis l'élaboration théorique des Livres I et II si elle en était resté à ce niveau d'analyse. La problématique de la RDN n'est évidemment pas le résultat d'une sorte de « fusion » des « systèmes » agricoles et mercantiles.

En effet, nous sommes ici confrontés à un paradoxe : Cette problématique n'est pas née d'une réflexion économique, elle est le produit de l'échec d'un projet philosophique : celui de la généalogie de la morale.

II. *Justice et morale.*

L'œuvre d'A. Smith, professeur de philosophie morale à l'Université de Glasgow, est extraordinairement riche et variée, au point d'avoir longtemps été considérée comme contradictoire. La recherche contemporaine⁸ montre au

7. Ces groupes ne rassemblent que les propriétaires. On sait que les non-propriétaires (les salariés, par exemple) sont, à cette époque, exclus du jeu politique.

8. Comme en témoigne la préface d'A. Skinner à l'édition de Glasgow de la RDN, ou les travaux d'I. Hont et M. Ignatieff (cf. : « Needs and Justice in the

contraire la profonde unité du projet smithien, dont l'économie politique ne constitue qu'un aspect. Nous voudrions aller ici un peu plus loin et indiquer que la RDN n'est pas seulement un complément de la philosophie morale de Smith, mais aussi qu'elle est appelée par les difficultés internes de cette dernière.

Nous allons tenter de montrer que la problématique de la RDN naît de la confrontation de deux réponses à deux questions de la philosophie morale et politique.

La première question est la suivante : comment des individus qui ne recherchent pas le bien commun, ne serait-ce que parce qu'ils ignorent en quoi il consiste, peuvent néanmoins coexister et former une société. La question est ancienne, et remonte, pour s'en tenir aux temps modernes, à Hobbes. Comme on le sait, il existe de nombreuses réponses à cette question, qui constituent l'essentiel de la philosophie politique classique anglaise du contrat politique.

La seconde question, également classique, pose la question de savoir si l'intérêt général suppose la vertu de chacun. Question très générale, qui s'exprime ici sous des couleurs particulières. Le vice principal, qui apparaît comme « destructeur de toute société » est essentiellement le désir d'enrichissement illimité (la cupidité), et son corollaire, le goût de la dépense et de la profusion, qui engendre (ou qui suppose) l'inégalité des possessions, l'existence de riches et de pauvres.

Cette interrogation alimente pendant tout le XVIII^e siècle la « querelle du luxe » et elle entraîne également des réponses variées. L'une des plus célèbres (et des plus scandaleuses) fut celle apportée, dès le début du siècle, par Bernard Mandeville⁹ : les vices privés sont des vertus publiques car les dépenses (de luxe) des riches permettent l'emploi des pauvres. Les riches livrent aux pauvres les biens « nécessaires » qui assurent leur survie en échange des biens de luxe produits par les pauvres. Le vice des riches (la recherche sans limites de biens de luxe détruits ensuite par la prodigalité) apparaît alors comme la condition de la survie des pauvres.

Cependant, ces questions présupposent, pour être posées, de connaître la différence entre le vice et la vertu, la justice et

Wealth of nations : an introductory essay » ; in *Wealth and Virtue, the Shaping of Political Economy in the Scottish Enlightenment*, édité par Istvan Hont et Michael Ignatieff, Cambridge University Press, 1983).

9. Cf. : *La Fable des abeilles ou les vices privés font le bien public*, trad. de L. et P. Carrive, Paris, Vrin, 1985.

l'injustice. Interrogation qui s'exprime, dans la philosophie morale anglaise du XVIII^e siècle, de la façon suivante : comment se forment nos jugements moraux (concernant le bien et le mal, le juste et l'injuste)? La réponse à cette question est la généalogie de la morale, qui s'assigne de montrer l'*immédiateté* du jugement moral (comment il est engendré par nos sensations), sa *généralité* (comment il apparaît identique pour tous) et son caractère *obligatoire*.

Si notre interprétation est exacte, A. Smith est conduit à l'économie politique précisément parce que, selon lui, cette genèse du jugement moral (qui est possible) échoue généralement. Du fait de cet échec, d'une part, les individus ne peuvent connaître immédiatement les règles de justice (et donc les règles de l'échange), d'autre part, et surtout, certains d'entre eux rechercheront l'enrichissement illimité.

Les deux questions que nous avons évoquées plus haut sont alors posées : comment des individus qui ignorent les règles de justice peuvent néanmoins former une société? Comment l'enrichissement illimité des uns est-il compatible avec le bien-être des autres?

La problématique introduite par la RDN est nouvelle, selon nous, en ce qu'elle cherche à rendre *compatibles* les réponses à ces deux questions.

Il s'agit de savoir comment l'accord des individus obtenu grâce à la concurrence sur le marché, qui assure l'*équivalence* des échanges (personne n'est volé sur le marché), peut *en même temps* rendre compte de la recherche de l'enrichissement illimité par certains et de l'amélioration de la condition de tous.

La recherche de cette compatibilité conduit Smith à mettre en avant le concept de *capital*. C'est en ce point que réside, selon nous, la nouveauté de la RDN. Non pas dans le concept de capital lui-même¹⁰, mais dans son utilisation pour qualifier la recherche de l'enrichissement illimité. Celle-ci, à la condition qu'elle prenne la forme de *l'accumulation du capital*, perd son caractère immoral. En effet, alors que la recherche du luxe s'accompagne nécessairement de la prodigalité et de la dépense, l'accumulation du capital résulte de l'exercice d'une vertu, l'épargne.

La question nouvelle est alors celle de comprendre com-

10. Selon Schumpeter, on en trouve l'ébauche déjà chez un auteur tel que N. Barbon, à l'extrême fin du XVII^e siècle.

ment une société de marchands est *en même temps* une société capitaliste¹¹.

Une société qui ne serait que marchande serait une société où seuls des *travailleurs indépendants* entreraient en relation par le biais du marché. Chaque travailleur effectuerait alors sa tâche sans concertation avec les autres, exclusivement guidé par les informations reçues du marché. Chaque travailleur est alors également un marchand. Une telle société implique, bien entendu, l'existence de la *division du travail*¹². Celle-ci, à son tour, suppose la diversification des aptitudes de chacun qui permet la spécialisation et implique, en retour, l'échange des produits.

Une société capitaliste est une société où, de plus, existe le *salariat*. Des marchandises (les biens salaires, ou « marchandises nécessaires », mais aussi les moyens de production) sont *avancées* à des travailleurs par des non-travailleurs, qui cherchent à en tirer un profit. Ces avances constituent, à ce titre, le capital. Smith substitue alors la relation entre salariés et capitalistes à la relation entre riches et pauvres utilisée par Mandeville. L'échange fondamental n'est plus celui des marchandises nécessaires contre les biens de luxe, mais celui du travail contre le capital. Le moteur du progrès n'est plus alors la dépense, mais l'épargne.

Puisque cette problématique est, selon nous, le résultat de l'échec de la généalogie de la morale, en étudier l'origine implique, en premier lieu, un retour à la philosophie morale d'Adam Smith. Celle-ci est énoncée dans un ouvrage important¹³, la *Théorie des sentiments moraux*.

1. A partir de Hume : justice et morale.

Le propos d'Adam Smith s'y inscrit dans les termes de la tradition sentimentaliste anglaise ou écossaise. Le propre de cette école est de *refuser* le point de vue rationaliste. La réponse à la question « qu'est-ce que la vertu et quels sont ses

11. Cette présentation doit beaucoup au livre de C. Benetti et J. Cartelier : *Marchands, salariat, capitalistes*, Paris-Grenoble, P.U.G.-Maspero, 1983.

12. « Du fait de la division du travail, chaque homme devient en quelque sorte un marchand » (*RDN*, t. 1, p. 73).

13. Sa première édition date de 1759. Elle en connut cinq autres éditions du vivant d'Adam Smith qui travaillait à la dernière d'entre elles au moment de sa mort. Nous citerons dorénavant cet ouvrage : TSM dans la traduction de S. de Condorcet (Paris, Guillaumin, 1860 — réimpression : Plan de La Tour, Éditions d'Aujourd'hui, 1982).

titres ? » ne peut émaner de la raison, elle doit alors être le produit de nos sensations et donc de nos sentiments.

La caractéristique de ce courant de pensée est qu'il adopte le point de vue selon lequel est déclaré vertueux le comportement déclaré tel par ceux qui en sont les spectateurs. La genèse du jugement moral est alors expliquée par la *sympathie*. Celle-ci désigne la capacité d'un spectateur à éprouver les sentiments d'un acteur, à souffrir à la place d'un autre.

Il est important de noter que la sympathie ne désigne nullement la bienveillance et ne s'oppose aucunement à l'égoïsme¹⁴. Pour reprendre un exemple classique, sympathiser avec un criminel supplicié ne signifie certes pas approuver les motifs de son crime, mais éprouver à sa place (quoique de façon atténuée) les tourments qu'il endure et donc partager avec lui l'horreur provoquée par le châtiment de son crime.

Ce courant de pensée était particulièrement illustré par Francis Hutcheson, le prédécesseur (et le maître) d'Adam Smith à la chaire de philosophie morale de l'Université de Glasgow, qui n'était cependant pas le premier à remettre en cause la morale rationaliste. Il y a là une tradition qui remonte à Shaftesbury et à Butler¹⁵.

L'influence d'Hutcheson sur la pensée d'Adam Smith (« l'inoubliable Hutcheson¹⁶ ») s'est exercée positivement et négativement.

En effet, il semble qu'Adam Smith adhérerait fortement à la conception de la connaissance professée par cet auteur, selon laquelle l'esthétique d'une proposition (son élégance) était une composante majeure de sa valeur heuristique¹⁷. D'autre

14. Cf. *Ibid.* Que la sympathie ne s'oppose pas à l'égoïsme (« selfishness ») doit être bien noté si l'on ne veut pas faire renaître ce que l'historiographie a désigné sous le terme de « Das Adam Smith problem », qui consiste à opposer la *Théorie des sentiments moraux*, où le concept de sympathie joue un rôle central, et la *Richesse des nations*, où l'égoïsme occuperait une place analogue. Comme nous allons le montrer c'est moins l'égoïsme que l'absence de connaissance du bien public qui caractérise le comportement des marchands dans la RDN. Cf. aussi J.-P. Dupuy, « De l'émancipation de l'économie, retour sur *Das Adam Smith problem* », Communication au Colloque de Montpellier de l'Association Charles Gide pour l'étude de l'histoire de la pensée économique, septembre 1985.

15. Cf. D. D. Raphael, « The Impartial Spectator », dans *Essays on Adam Smith*, édité par A. S. Skinner et T. Wilson, Oxford, 1975.

16. Cf. *Correspondance of Adam Smith*, éd. par E. C. Mossner et I. S. Ross, Oxford, Clarendon Press, 1977, lettre 274, p. 309.

17. Nous ne développerons pas ce point ici. La conception de la connaissance d'Adam Smith est exposée dans *The History of Astronomy* (Cf. *Essays on Philosophical Subjects*, éd. par D. D. Raphael et A. S. Skinner, Oxford, Clarendon Press, 1980).

parç, certains thèmes importants du cours professé par Hutcheson à l'Université de Glasgow se retrouveront dans la RDN. En particulier celui, inaugural, concernant les bienfaits de la division du travail¹⁸. Enfin, et surtout, Hutcheson restait très proche de la tradition lockienne dans son traitement de la question des droits naturels et proposait une conception sophistiquée du contrat social.

Cependant, il semble que la question la plus importante posée par Hutcheson concerne la *formation du jugement moral*. Sa réponse mettait en avant le concept de sympathie pour en expliquer la genèse. Mais, si ce concept peut permettre de comprendre l'*immédiateté* du jugement moral, il est insuffisant, par lui-même, à en expliquer l'*universalité*, et son caractère *obligatoire*. Hutcheson invoquait alors l'existence d'un *sens moral*, analogue d'une certaine façon aux sens perceptifs. Il cherchait à résoudre une difficulté classique des théories du contrat social : comment les hommes peuvent-ils passer un contrat avant même que n'existe une instance politique et juridique susceptible de les obliger à en respecter les termes ? Mais, à l'évidence, la théorie du sens moral supprimait le problème au lieu de le résoudre.

C'est à propos de ce dernier point que se définit la spécificité de la philosophie morale de Smith ; à partir d'une réflexion sur les conditions du jugement moral concernant la genèse de la distinction entre le bien et le mal et entre le juste et l'injuste se met en place l'espace nécessaire à la problématique de la RDN et, dans cette mesure, de l'économie politique classique. Mais ce n'est pas tant par rapport aux thèses d'Hutcheson, qu'à l'égard de celles de son ami David Hume qu'il convient d'apprécier l'ampleur de l'apport d'Adam Smith.

David Hume fait reposer la genèse du jugement moral sur sa propre théorie de la connaissance. Pour lui, si les règles morales ne peuvent être déduites de la raison, c'est avant tout parce que la raison sert à discerner le vrai du faux et non le bien du mal ou le juste de l'injuste.

Pour Hume, ce n'est pas la raison mais les passions qui sont les moteurs de l'action, et seules des passions contraires peuvent annuler des passions, car il n'existe aucun plan commun aux passions et la raison. Celle-ci *ne saurait s'opposer aux passions* et donc ne saurait être un guide pour l'action. De

18. Cf. Taylor (W.L.) : *Francis Hutcheson and David Hume as Predecessors of Adam Smith*, Durham, Duke University Press, 1965.

surcroît, parmi les passions, il en existe une, le *désir d'enrichissement*, qui ne peut rencontrer aucune autre passion pour l'équilibrer :

« Seule cette avidité d'acquérir des biens et des possessions pour nous-mêmes et pour nos amis les plus intimes est insatiable, perpétuelle, universelle et directement destructive de la société¹⁹. »

La thèse centrale de Hume est tout à fait claire : le désir d'enrichissement est une passion qui ne saurait connaître aucune limite. Ni la raison ni les passions ne peuvent la contenir. Seules les règles de la justice (le droit de propriété, les échanges) peuvent en contrôler les effets « directement destructeurs ». Or, comme nous allons le voir rapidement, non seulement ces règles n'émanent pas de la raison mais encore elles ne peuvent, selon Hume, naître de la sympathie. Elles sont alors définies comme des *artifices nécessaires*, c'est-à-dire des produits de l'histoire.

Hume rompt par là même avec la tradition du droit naturel illustrée par Grotius, Pufendorf et Locke et dont Hutcheson est le défenseur. En effet, l'idée si ancienne de droits naturels dont il serait vain de retracer ici l'histoire²⁰ implique l'existence de règles de droit antérieures à toute contingence historique ou politique. Ces règles, qu'elles soient d'origine religieuse (révélées) ou rationnelle, s'imposent, au contraire, aux lois positives émanant du législateur. Elles permettent de répondre à la question essentielle qui est de savoir si une loi positive est juste ou non.

C'est ici que se pose alors le problème central que tente de résoudre Adam Smith. Il consiste à retrouver les résultats du droit naturel, c'est-à-dire l'existence de règles de justice antérieures à toute convention politique, tout en acceptant la critique formulée par Hume à l'encontre des théories rationalistes et sentimentalistes.

Il convient alors de résumer rapidement ces critiques, avant d'examiner comment Smith élabore sa propre théorie de la formation du jugement moral.

David Hume construit la dernière partie du *Traité de la nature humaine* (Livre III : « Morale ») sur une opposition, essentielle à ses yeux, entre vertus *naturelles* (comme la

19. *Traité de la nature humaine*, trad. A. Leroy, Paris, Aubier, 1983, p. 609.

20. Cf., par exemple, Léo Strauss : *Droit naturel et Histoire*, Paris, Flammarion.

bienfaisance, la clémence) et vertu *artificielle* (la justice²¹). La distinction entre la justice et les vertus naturelles repose sur le fait que, selon Hume, les règles de justice *n'ont pas* pour origine la sympathie.

Hume invoque en faveur de sa thèse les raisons suivantes :

« La seule différence qui existe entre les vertus naturelles et la justice se trouve en ce que le bien qui résulte des premières naît de tout acte isolé et qu'il est l'objet d'une passion naturelle ; au contraire, un acte isolé de justice, considéré en lui-même, peut être souvent contraire au bien public ; c'est seulement en un schème ou en un système général d'actions qu'il peut être avantageux » [...] « ce serait aussi souvent un exemple d'humanité de décider contre les lois de justice que d'après elles. Les juges prennent au pauvre pour donner au riche ; ils attribuent au débauché le fruit du travail du laborieux » [...] « Pourtant tout le système des lois et de la justice est avantageux pour la société²². »

Le jugement moral positif qui résulte d'un « acte isolé » naturellement vertueux est engendré par la sympathie. Sur ce point, qui concerne les « vertus naturelles », David Hume n'innove pas. Ce qui n'a rien de surprenant car les vertus naturelles ne sont ni universelles, ni obligatoires.

La nouveauté de David Hume est précisément d'interdire à la sympathie d'engendrer le jugement moral concernant le juste ou l'injuste. Car la sympathie ne peut s'exercer que sur des objets *singuliers*. Or les règles de justice ne peuvent être que *générales*. De la même façon, mais sur un autre plan, la sympathie est toujours entachée de *partialité* (même si l'expérience peut réduire cette dernière), alors que les règles de justice doivent être *impartiales*.

Ce point est remarquable et peut être éclairci par un exemple concret, où Hume étudie l'obligation de restituer un prêt. La justice en exige la restitution. Qu'est-ce qui me pousse, *dans tous les cas*, à agir conformément à la justice ? Étant donné qu'on ne peut invoquer, sauf cercle vicieux, un sens « inné » de la justice, ce ne peut être l'intérêt personnel (le souci de ma réputation), car dans ce cas, le sentiment de justice ne serait pas général. Ce ne peut être non plus la sympathie car d'autres (dont moi) peuvent avoir un besoin plus pressant de cet objet. Enfin, ce n'est pas non plus le souci de l'intérêt public, car mon créancier peut être « un

21. *Traité de la nature humaine*, trad. A. Leroy, Paris, Aubier, 1983, p. 704.

22. *Ibid.*

criminel ou un bigot séditieux ». C'est pourquoi Hume en déduit que le motif immédiat d'un acte de justice ne peut être que le souci d'agir selon des règles *conventionnelles*, elles-mêmes produits historiques.

En effet, si les règles de justice, qui régissent le droit de propriété et les ajustements des propriétés (c'est-à-dire les échanges), ne sont légitimées ni par la raison, ni par la sympathie, elles ne peuvent l'être alors que par la *convention* (*l'artifice nécessaire*) dont l'histoire doit rendre compte. C'est bien d'ailleurs parce qu'elles sont conventionnelles qu'elles permettent à la société de maîtriser le désir d'enrichissement.

C'est pourquoi la justice est définie par Hume comme une « vertu artificielle ».

Ainsi, dans le *Traité de la nature humaine*, Hume introduit-il une rupture radicale entre la morale (dont les objets sont les vertus naturelles, construits par l'opérateur de sympathie) et la politique (dont la justice est l'objet, résultat de conventions). Cette distinction est fondée, nous venons de le voir, sur l'opposition entre le particulier (seul accessible à la sympathie) et le général (caractéristique des règles de justice).

C'est donc une double distinction qui peut caractériser ici les thèses de Hume :

- distinction entre raison et passions ;
- distinction entre vertus naturelles et vertu artificielle.

De cette position découle cette proposition célèbre : « il n'est pas contraire à la raison de préférer la destruction du monde entier à une égratignure de mon doigt²³ ». Cette proposition ne doit surtout pas être lue, comme cela a été souvent le cas, comme une affirmation de la prédominance de l'égoïsme sur l'altruisme, car Hume ajoute aussitôt : « il n'est pas contraire à la raison que je choisisse de me ruiner complètement pour prévenir le moindre malaise d'un Indien... »

Par là Hume veut indiquer que la détermination des fins n'a rien à voir ni avec la raison, ni avec la justice.

2. La maîtrise des passions. Le spectateur impartial.

C'est contre cette affirmation que réagit Smith. Il est frappé par la constatation suivante : certes nous ressentons plus vivement « une égratignure » que la « disparition de

23. *Ibid.*, p. 569.

millions de Chinois à la suite d'un tremblement de terre », mais personne ne préférera « la perte de l'humanité » à son confort personnel.

Or, pour expliquer cet écart « entre nos sentiments et nos pensées », Smith semble faire appel à la raison :

« Un pouvoir plus puissant, et qui s'exerce, pour ainsi dire, indépendamment de nous, nous entraîne alors : mais c'est la raison, c'est la conscience, [...], c'est cette espèce de divinité qui est le juge et l'arbitre suprême de notre conduite. C'est elle qui, lorsque nous sommes prêts à troubler le bonheur des autres, se fait entendre à nos passions les plus violentes...²⁴ »

Ainsi la « conscience ou la raison » parvient-elle à s'insinuer entre notre sensation et notre action et donc à *maîtriser* nos passions. C'est elle qui engendre le sentiment de culpabilité qui se glisse ici. L'explication de l'*universalité* du jugement moral est trouvée maintenant dans l'usage de la raison, alors que Hume l'avait précisément exclue. La rupture avec la thèse de ce dernier est ici évidente. Tentons d'exposer rapidement comment Smith parvient à ce résultat, avant d'en mesurer la portée. Car la conséquence de ce remaniement est claire. La distinction entre vertus naturelles et artificielles perd toute raison d'être.

Rappelons que la difficulté que cherche à résoudre Smith peut être résumée ainsi : retrouver les résultats de la morale rationnelle tout en restant fidèle à la démarche sentimentaliste qui fonde sur la sensation et la passion la genèse du jugement moral.

Smith propose une solution remarquable à cette difficulté : elle consiste à étendre le champ d'action de la sympathie. Avant Smith, nous l'avons vu, la sympathie était définie comme la capacité dont dispose un spectateur à se mettre à la place d'un acteur. Ce qu'introduit Smith dans la TSM consiste à *retourner* la sympathie, c'est-à-dire à introduire la nécessité pour l'acteur d'adopter le point de vue des spectateurs sur sa propre action. Sous *certaines conditions*, ce retour de la sympathie conduit l'acteur à adopter (à intérioriser) le point de vue non seulement des spectateurs réels mais aussi d'un *spectateur impartial*. Alors est engendrée « cette espèce de divinité qui est le juge et l'arbitre suprême de notre conduite ». L'objet principal de la TSM consiste alors à étudier ces conditions, qui, si elles sont remplies, conduisent

24. TSM, p. 147.

à la « maîtrise de soi ». Celle-ci, jointe à la charité chrétienne (« ne pas faire à autrui ce que l'on ne souhaiterait pas qu'autrui nous fasse »), apparaît à Smith comme la vertu par excellence²⁵.

Ainsi le processus de sympathie est-il *double* : d'un côté les spectateurs s'identifient à l'acteur et, de l'autre, l'acteur s'identifie aux spectateurs le contemplant (et s'identifiant à lui). Il en résulte, semble-t-il, un champ de connaissances communes à l'acteur et aux spectateurs, qui engendre l'ensemble du système des règles (dont celles de justice) qui permettent la maîtrise des passions.

Il suffit, pour montrer l'ampleur de cette modification, de comparer rapidement l'analyse des fondements du droit de propriété chez Hume et chez Smith.

Dans le *Traité de la nature humaine*, le droit de propriété, convention historique, est légitimé par l'*habitude*.

En effet, pour Hume, le droit de propriété n'est plus un droit naturel *donné* en même temps que l'individu rationnel (comme cela était le cas pour Locke), mais le *résultat* d'un processus historique mettant en œuvre les principes fondamentaux de la théorie humienne de la connaissance²⁶ : c'est parce qu'il existe entre un objet et un individu des relations fondées elles-mêmes sur les règles générales de l'entendement humain (connexion, antécédence, relation de causalité), que, peu à peu, s'instaure l'*habitude* qui confère à cette relation le statut de relation d'appropriation. Il s'ensuit que le droit de propriété est un *artifice* (une convention) dont la *nécessité* est fondée sur le processus de connaissance lui-même. Le droit de propriété *n'est donc pas un droit naturel*, préexistant à toute institution. Au contraire, son origine conventionnelle l'enracine dans l'histoire et sa seule légitimité doit être recherchée dans son adéquation aux règles de fonctionnement de l'entendement humain.

Smith, au contraire, opère dans une certaine mesure un retour à la conception traditionnelle, héritée en grande partie de Locke et d'Hutcheson, selon laquelle le droit de propriété est un droit naturel (donc antérieur logiquement à toute

25. On peut adopter le point de vue de D. D. Raphael (« The Impartial Spectator », *op. cit.*) qui suggère ici que la TSM apparaît alors moins comme une œuvre de philosophie morale qu'un texte de psychologie, sans, cependant, admettre nécessairement avec lui que le spectateur impartial se présente comme une préfiguration du sur-moi freudien...

26. Telles qu'elles sont dégagées dans la première partie du *Traité de la nature humaine*.

convention sociale), dont la légitimité est fondée sur le travail.

C'est ainsi que l'on peut lire, dans les *Lectures on Jurisprudence*²⁷, à propos du droit de propriété fondé sur l'occupation :

« Le premier élément à prendre en considération est de savoir comment l'occupation, c'est-à-dire la simple possession d'un objet, donne un droit exclusif sur l'objet ainsi acquis. Comment il se fait qu'un homme ayant cueilli une pomme puisse être considéré comme ayant un droit sur cette pomme et le pouvoir d'en exclure tous les autres — et qu'il existe un dommage subi par son possesseur quand un tel objet lui est soustrait » [...] « Nous pouvons concevoir qu'un tel dommage existe si un spectateur impartial est d'avis qu'il en est ainsi, partage le point de vue du possesseur et s'associe avec lui pour défendre l'objet possédé contre toute attaque violente » [...] « La cause de la sympathie » (éprouvée par le spectateur impartial) « est qu'il peut former une anticipation raisonnable de l'usage de ce fruit par son possesseur, de quelque façon qu'il lui plaise » (cette) « anticipation raisonnable fonde donc le droit de propriété par occupation » [...] « Vous pouvez demander, en effet, puisque cette pomme est tout autant adaptée à votre usage qu'au mien, quel droit j'ai de la posséder que vous ne posséderiez pas. Vous pouvez aller dans la forêt, me dites-vous, et en cueillir une autre. Vous pouvez y aller aussi répliquerais-je. Et surtout, il serait plus raisonnable que vous y alliez, puisque j'y suis déjà allé et que j'ai dépensé ma peine et mon temps pour les acquérir²⁸. »

Les quantités de « peine et de temps » sont donc les éléments qui justifient le droit de propriété et ils sont, selon Smith, accessibles à « l'anticipation raisonnable ». Il s'ensuit qu'une répartition des biens conforme à la justice sera celle qui accordera à chacun ce à quoi il a naturellement droit, ce droit étant réglé par la « peine et le temps », c'est-à-dire, par le temps de travail nécessaire à l'*appropriation* des biens que le juge ne connaît que grâce au marché.

Smith étend donc considérablement le champ d'action de

27. Les théories juridiques d'Adam Smith, telles qu'il les professait à l'Université de Glasgow, nous sont connues sous le titre de *Lectures on Jurisprudence*, issues des notes de cours prises au cours de l'année universitaire 1763/1764 et retrouvées par E. Cannan en 1898 (citées comme LJ(B)). Un second jeu de notes de cours (LJ(A)), concernant l'année 1762/1763 fut retrouvé et publié en 1958 par J. M. Lothian.

28. *Lectures on Jurisprudence*, éd. par R. L. Meek, P. G. Stein et D. D. Raphael, Oxford, Clarendon Press, 1978, p. 19.

la sympathie. Celle-ci explique non seulement l'*immédiateté* du jugement moral ; mais aussi, par le biais du processus que l'on a qualifié de *retour de la sympathie*, la *possibilité* de son *impartialité* et donc de sa *généralité* : la pratique de ce jeu spéculaire conduit à partager le point de vue du « spectateur impartial » et donc à former un jugement moral rationnel (mais non issu de la raison). Ce jeu spéculaire décrit donc une procédure de socialisation, mais, et c'est l'essentiel ici, cette procédure n'est que *partielle*.

En effet, dire que l'accession au jugement moral général est *possible*, n'implique pas, bien entendu, qu'elle soit *nécessaire*. Or Smith soumet la formation du jugement impartial à des *restrictions* (décisives ici) qui en limitent considérablement son caractère *obligatoire*. Selon Smith, il en existe deux qu'il convient d'examiner.

La première limitation est *implicite* dans la TSM. Le jeu spéculaire qui conduit à la formation du jugement moral par le spectateur impartial n'est pas accessible à tous. S'ensuit-il alors nécessairement que les actions de ceux qui ne peuvent s'y soumettre soient marquées du sceau de l'injustice ? La réponse de Smith à cette question sera que, dans le *domaine économique*, le marché peut et doit se substituer au spectateur impartial.

La seconde limitation est explicite : il peut arriver que ce mouvement spéculaire ne converge pas vers la maîtrise des passions. Au contraire, il peut conduire à l'exaspération des passions, sous la forme de la recherche par certains de l'enrichissement illimité. Mais loin d'être condamnable (ce qu'exprimait une tradition remontant à Aristote), celle-ci conduit à l'amélioration de la condition de tous. Elle est donc bénéfique, si elle prend la forme de l'accumulation du capital.

Ces restrictions (étudiées par Smith) témoignent, finalement, du fait que la *généalogie de la morale* que tente Smith dans la TSM aboutit à une *impasse* dont l'économie politique apparaît alors comme une issue possible. C'est ce que nous devons étudier maintenant.

3. Les limites du jugement moral et l'origine de la problématique de la *Richesse des nations*.

Commençons par la première de ces limitations. Smith suggère, dans la TSM, l'idée selon laquelle adopter le point de vue du « spectateur impartial » ne peut être le fruit que « d'une longue et sévère éducation ». Le savant et le juge

peuvent être impartiaux, mais ils ne peuvent constituer qu'une branche de la division du travail²⁹. Ils sont des spécialistes, et par conséquent adopter leur point de vue exige des aptitudes et une longue formation, que l'on ne saurait attendre de tous.

Il semble en résulter que les acteurs opérant dans d'autres branches de la division du travail sont généralement partiaux. Pour eux, la sympathie reste limitée et leur accession à la connaissance du juste et de l'injuste demeure imparfaite.

Cela ne signifie pas que les agents agissent nécessairement de façon égoïste, au sens habituel du terme. Une action peut parfaitement avoir pour objectif ce qui est jugé par l'acteur comme conforme non seulement à son intérêt individuel, mais aussi à l'intérêt de ses proches. Ce qui importe, par contre, c'est qu'il n'a pas connaissance de l'intérêt *général*. Son action *ne peut donc pas* être immédiatement juste, quand bien même le souhaiterait-il.

Deux questions peuvent être posées :

La première est celle des lois générales qui gouvernent la justice, telles que seuls peuvent les connaître le savant ou le juge (puisque seuls à être éclairés par le spectateur impartial). En particulier, il s'agit de connaître celles qui doivent déterminer les ajustements des objets de propriété, c'est-à-dire les échanges. Cette question est donc celle des lois qui *déterminent les prix*. Ceux-ci désignent les rapports d'échanges. Ils respectent les droits de propriété des échangistes. Nous verrons un peu plus loin que ce concept, d'abord juridique, va s'enrichir d'autres déterminations plus directement économiques.

La seconde question découle de la précédente. Smith se propose de montrer que la *concurrence* sur le *marché* obligera les échangistes (qui les ignorent) à agir *conformément* à ces règles de justice.

Smith distingue deux types de prix : les prix de marché et les prix naturels. Comme nous allons le voir les prix naturels permettent la *reproduction* de l'activité économique et Smith suppose que la *concurrence* tendra à les imposer « à la longue » aux échangistes, par le biais d'une réallocation de leurs

29. On trouve là un thème récurrent dans toute l'œuvre de Smith selon lequel les savants et les philosophes constituent d'une certaine façon une *branche* de la division du travail. Ils sont intégrés à la société qu'ils ont mission en même temps d'observer.

ressources³⁰. Par exemple, si certaines transactions sont effectuées selon un prix de marché inférieur au prix naturel (par suite, disons, d'une offre supérieure à la quantité habituellement présente sur le marché) certains échangistes seront incités à diminuer leur offre et à employer leurs ressources dans d'autres domaines d'activité, ce qui entraîne une baisse de la quantité offerte et donc une élévation du prix de marché jusqu'au prix naturel³¹.

Il s'ensuit que le concept de marché s'enrichit car il n'est pas ici seulement un espace géographique sur lequel s'opèrent des échanges, mais un *champ de forces défini par la concurrence*. C'est sous la condition que celle-ci puisse s'exercer librement que le marché permet aux échangistes de connaître les prix naturels et que la concurrence leur impose d'y conformer leurs transactions.

C'est ainsi que les agents économiques, qui recherchent des fins non conformes à la vertu, se comportent comme si ils étaient vertueux, au sens où leurs transactions, sous l'empire de la concurrence, seront conformes à la justice, même si telles ne sont pas leurs intentions.

Certes Smith insiste (dans le livre V de la RDN) sur l'importance des missions qui incombent à l'Etat afin d'assurer le libre jeu de la concurrence. Mais une fois ces conditions remplies, les échangistes sont supposés parvenir spontanément, c'est-à-dire sans qu'aucune instance extérieure au marché ne vienne coordonner leurs actions, à un *accord* conforme à la justice et permettant la perpétuation de la société. Une fois le marché ouvert, la situation des échangistes possède donc une grande similitude avec celle des

30. Notons ici ce point important : ces ressources sont exclusivement des ressources en travail dans les *Leçons de jurisprudence*. Il s'ensuit que si le prix de marché d'une marchandise déterminée est, par exemple, supérieur au prix naturel, des travailleurs seront incités à accroître les quantités de marchandises apportées sur ce marché, ce qui tendra à faire baisser le prix de marché jusqu'à ce qu'il rejoignent le prix naturel. Par contre, dans la RDN, ces ressources sont non seulement des ressources en travail, mais aussi en capital et en terre.

31. L'étude des conditions de la gravitation des prix de marché autour des prix naturels, ou, dans un cadre d'analyse différent, celle de la convergence des prix vers les prix d'équilibre occupera tous les économistes importants après Smith. En effet, les performances que l'on est ou non en droit d'attendre d'une économie de marché sont suspendues à la démonstration du caractère général de ces processus. Il est cependant curieux de constater que, ce n'est que depuis une période relativement récente (les années 1960, au plus tôt) que leur importance décisive a été pleinement mise en lumière. Cf., par ex., K. Arrow et F. Hahn, *General Competitive Analysis*, Édinburgh, Oliver and Boyd, 1971.

individus dans l'état de nature, au sens où ce concept classique désigne une situation où les individus souverains se trouvent seuls face à face.

On ne saurait trop souligner l'importance ici de la rupture opérée ainsi par Adam Smith à l'égard de la représentation de l'état de nature proposée plus d'un siècle auparavant par Thomas Hobbes : l'état de nature n'est plus un état de guerre de chacun contre tous, mais prend la forme du marché, qui, pourvu que la concurrence puisse s'exercer librement, apparaît comme le lieu où l'interdépendance des individus se manifeste et s'ordonne.

Ainsi, comme l'affirmera Adam Smith dans un passage célèbre de la RDN, ce n'est donc pas de la justice ou même de « la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger, que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts³² ».

Cela étant, cette procédure de socialisation marchande n'est abordée que dans un seul chapitre de la RDN, le chapitre 6 du livre I, qui traite de la différence entre prix de marché et prix naturel. Dans tout le reste de l'ouvrage, Smith, comme il l'annonce à la fin de ce même chapitre, suppose que les échanges seront réalisés conformément aux prix naturels. Cette hypothèse sert de support à l'élaboration d'une problématique tout à fait différente, lorsqu'elle est confrontée aux propositions déduites de la seconde limitation du jugement moral.

La seconde limitation introduite par Smith au principe spéculaire est explicite et plus subtile : non seulement la plupart des acteurs n'ont pas le temps ou les moyens d'accéder à la maîtrise d'eux-mêmes et donc à l'impartialité, mais le jeu spéculaire lui-même est souvent perverti, de telle sorte que, loin de permettre à l'acteur d'adopter le point de vue du sage ou du juge et d'accéder à la maîtrise de soi, il le conduit à s'en écarter. Tel est l'effet provoqué par le « spectacle du luxe et de la dépense des riches ».

Celui-ci, comme nous allons le voir, engendre chez l'acteur le désir d'imiter le riche mais surtout engendre chez le riche le désir d'enrichissement illimité, cette passion que Hume jugeait « immédiatement destructive de toute société ». Mais loin d'engendrer ces effets funestes, cette passion se présente ici comme la cause essentielle du progrès économique. Elle

32. RDN, t. I, p. 82.

est dans la TSM le prototype de ce qui sera décrit dans la RDN comme l'accumulation du capital.

Il est remarquable de constater que dans la TSM cette notion se présente encore sous une forme qui ne laisse pas de surprendre. En effet, elle est introduite de façon tout à fait significative, dans la quatrième partie de la TSM, intitulée : « De l'effet de l'utilité sur le sentiment de l'approbation ». Son point de départ est une critique de l'utilité en tant que fin de l'action³³.

Smith indique que l'utilité peut être le but de l'action, mais qu'elle n'est pas le seul élément à être pris en considération lorsque l'on examine le désir d'acquisition d'un objet. Cet élément supplémentaire est la « disposition » dans laquelle ces objets utiles sont *agencés*, ce que nous pourrions appeler leur « mise en scène ». C'est ainsi que, selon Smith, un acheteur qui mépriserait une montre qui retarde de deux minutes par jour, sera prêt à payer 50 guinées une montre qui ne retarde que d'une minute en quinze jours. Et pourtant, ajoute-t-il « la personne la plus attachée à avoir une montre qui ne retarde ou qui n'avance pas d'une minute, n'en est pas plus exacte qu'une autre » [...] « Elle s'intéresse donc beaucoup moins au but de la montre, qu'à la perfection de l'objet destiné à ce but³⁴. »

Cette distinction entre la finalité des objets et leur « agencement » n'a rien d'évident ; ou plutôt risque d'apparaître trop évidente à un économiste contemporain. En effet, celui-ci y peut lire la mise en évidence par Smith d'une différence entre l'utilité d'un objet et ses « caractéristiques ». Or la suite du texte montre, selon nous, que le lecteur risque fort ici de commettre un contresens. Voyons cela.

Smith poursuit en décrivant le destin du « fils d'un homme pauvre que le ciel, dans sa colère, doua d'ambition et qui admire la situation du riche ». Le spectacle de l'opulence lui donne l'*illusion* du bonheur et « pour obtenir ces commodités, il se soumet pendant plusieurs mois et quelquefois plusieurs années, à plus de fatigues et d'inquiétudes que la privation de ces commodités lui en eût fait souffrir durant sa vie entière³⁵ ».

Smith en conclut que ce n'est pas l'utilité qui guide cet individu. Et s'il en est ainsi, c'est parce que, en effet :

33. Cette critique est explicitement une critique de Hume.

34. TSM, p. 206.

35. *Ibid.*, p. 208.

« Dans cette situation » (pour l'homme qui vit en société) « nous faisons toujours plus d'attention au jugement des autres qu'à nos propres sentiments, et » [...] « nous considérons toujours la place où nous sommes, non de cette place même, mais de celle où sont les autres ³⁶ ».

Le jeu spéculaire semble donc donner naissance à ce qu'un économiste contemporain nommerait un phénomène « d'externalité » associé aux fonctions d'utilité (je désire cet objet non parce qu'il m'est utile, mais parce que d'autres le désirent).

Cependant, encore une fois, ce n'est pas vraiment de cela qu'il s'agit ici comme en témoigne la suite immédiate du texte :

« Cependant, si l'on examine pourquoi le spectateur accorde tant d'admiration à la condition des riches et des grands, nous trouverons que ce n'est pas tant à cause des plaisirs vifs et recherchés dont on suppose qu'ils jouissent, qu'à cause des moyens nombreux et artificiels qu'ils ont de se procurer ces plaisirs. On ne les croit pas plus heureux que d'autres, mais on croit qu'ils ont plus de moyens de l'être ; et on admire principalement leur situation, parce qu'elle est la réunion élégante et ingénieuse de ces moyens ³⁷. »

Les objets de jouissance dont dispose le riche ne sont donc pas admirés par le pauvre en tant que tels, en tant que porteurs d'utilités, mais en tant que manifestations (mises en scène) des *moyens* de se procurer, d'acquérir ces plaisirs futurs.

L'interprétation de ces passages en terme d'utilité jointe ou d'externalité nous ferait donc perdre l'essentiel des effets de ce jeu spéculaire pervers : le principal d'entre eux n'est rien d'autre que la *superposition* des fins et des moyens. On ne désire pas une montre seulement parce qu'elle nous donne l'heure mais pour elle-même, parce qu'elle est aussi une « élégante et ingénieuse machine ».

L'opposition en jeu ici n'est pas celle qui ferait jouer une sorte d'utilité subjective (je désire un chronomètre de précision) contre une utilité objective (et je n'ai *besoin* que d'une montre ordinaire), mais celle qui oppose machine et produit des machines, *moyens de production* (ou, ce qui revient au même pour Smith, d'*acquisition*) et *biens de consommation*. De façon très générale (et encore *trop* générale), les machines

36. *Ibid.*, p. 209.

37. *Ibid.*, p. 209.

donnent droit à d'autres objets, qui, eux, sont utiles. L'exemple de la montre ne doit pas nous tromper. Certes, elle est une machine au sens technique (un moteur, des organes de transmissions du mouvement). Mais elle est aussi une machine économique : elle confère à son possesseur un pouvoir sur d'autres biens, par exemple et surtout, sur les biens-salaires nécessaires à l'artisan qui l'a produite.

Le jeu spéculaire ne conduit pas seulement à désirer un objet parce que d'autres le désirent, mais à former un *nouvel objet* du désir. Cet objet est la *richesse réelle*. Celle-ci est le résultat de l'identification de l'objet en tant que valeur d'usage (il est susceptible de combler un besoin, d'indiquer l'heure avec précision) et en tant qu'il est la manifestation évidente et donc *spectaculaire* d'un pouvoir (sur d'autres objets, comme les biens-salaires).

Il est difficile de ne pas voir ici, dans la TSM, la préfiguration du concept de richesse qui sera plus tard construit dans la RDN. Dans cet ouvrage la richesse n'est pas définie comme un « ensemble » de valeurs d'usage, mais comme les *moyens* de se procurer cet ensemble, comme le pouvoir d'acheter « les choses nécessaires, commodés ou agréables de la vie³⁸ ».

La portée de cette proposition s'exerce dans trois domaines : celui de la rationalité, celui de la causalité et, enfin, celui du pouvoir.

a) *La rationalité.*

Pour Smith la poursuite de l'enrichissement est l'effet d'une illusion, et cette illusion est « normale », au sens où l'*absence* de cette illusion apparaîtrait « pathologique ».

En effet, cette illusion (engendrée par le jeu spéculaire), nous fait confondre la recherche du plus grand bonheur possible (ce qui inclut l'utilité des biens) avec la poursuite des moyens d'acquérir celui-ci, à savoir l'enrichissement.

Or, ajoute-t-il :

« Dans les langueurs de la maladie et de la vieillesse, les plaisirs de la vanité et des frivoles distractions s'évanouissent ; celui qui est atteint de ces langueurs mortelles ne trouve plus la grandeur et la richesse dignes des pénibles poursuites dans lesquelles il s'est engagé. » [...] « Tel est le déplorable aspect

38. Citons la première phrase du très important chapitre 5 du livre I de la RDN : « Un homme est riche ou pauvre selon les moyens qu'il a de se procurer les choses nécessaires, commodés ou agréables de la vie. »

sous lequel la grandeur apparaît à l'infortuné que l'âge ou la douleur forcent à examiner sa situation avec attention, et à observer ce qui manque réellement à son bonheur³⁹. »

Ce passage assez surprenant apparaît tout à fait dans la ligne de la philosophie humienne : une certaine forme de la perception objective n'est pas le résultat d'une activité normale, mais l'expression d'une *pathologie* (de « langueurs mortelles »), comme en témoigne la suite immédiate de ce passage :

« Le pouvoir et la richesse lui paraissent alors, ce qu'ils sont en effet, d'énormes et fatigantes *machines*, destinées à procurer quelques commodités frivoles, et composées de ressorts si fragiles et si délicats, que l'attention la plus inquiète peut à peine en conserver l'ordre, et qui, malgré tous nos soins, sont à chaque instant prêts à être mis en pièces et à écraser dans leur chute leur malheureux possesseur. Ce sont d'immenses *fabriques*, dont l'achèvement demande le travail d'une vie entière... » Ainsi « Si nous considérons la satisfaction réelle que ces biens peuvent donner en eux-mêmes, et isolés de la valeur et de la combinaison des jouissances qu'on en attend, ils nous apparaîtraient toujours méprisables et superflus. Mais nous les voyons rarement sous ce point de vue sévère et abstrait, et nous *confondons naturellement* l'ordre, la régularité, l'harmonieux mouvement qui règne dans cette espèce de système de plaisirs avec les pièces mêmes de la machine qui doivent les produire⁴⁰. »

Très clairement cette citation confirme que la montre n'était qu'une métaphore pour désigner « les fabriques », les entreprises. Mais surtout nous sommes, selon Smith, *normalement* délirants, au sens où nous confondons la légitime amélioration de notre condition, notre souci du « bien-vivre », avec la quête insatiable de ces « énormes et fatigantes machines » c'est-à-dire avec les moyens d'y parvenir. Ce point est important. Il peut surprendre un lecteur contemporain, habitué à considérer l'univers économique comme celui de la rationalité, c'est-à-dire comme celui de l'adéquation des moyens aux fins que se propose de poursuivre un agent, dont on analyse le comportement. Or cette quête insatiable, qui sera désignée sous le terme d'*accumulation du capital* dans la RDN, semble de ce point de vue parfaitement irrationnelle puisque *aucune fin* ne peut lui être assignée. Que le procès

39. TSM, p. 209.

40. TSM, p. 210. Souligné par nous.

d'accumulation du capital apparaisse comme un procès sans fin est une caractéristique de la pensée économique classique qui donne à l'*agent* accumulateur (le « capitaliste ») un statut souvent discuté. En effet, un procès sans fin risque fort d'être un procès sans sujet⁴¹.

b) *La causalité.*

Sur ce point, le remaniement opéré par Adam Smith est de grande portée. L'enjeu, ici, consiste en la réhabilitation du désir d'enrichissement illimité, c'est-à-dire de la pratique désignée par Aristote sous le terme de « mauvaise » *chrématistique* et depuis lors généralement condamnée.

On sait⁴² que pour Aristote l'échange des biens les uns contre les autres est *mesuré* et donc *limité* par le besoin. La monnaie, intermédiaire des échanges le facilite (il s'agit là de la « bonne » *chrématistique*). Mais, grâce à elle, se glisse dans l'échange la possibilité d'une inversion entre fins et moyens qui exprime la substitution du désir d'argent au désir de biens. Si cette substitution s'opère, l'échange n'est plus une technique permettant l'amélioration de la condition de tous dans les limites et les mesures des besoins, mais une technique permettant à celui qui s'y livre de poursuivre un enrichissement démesuré et illimité. L'argent devient donc une fin (une cause finale), cesse d'être un moyen (une cause matérielle) et cette inversion des causalités est l'expression de la « mauvaise » *chrématistique* qui doit donc être condamnée.

Or ici Smith ne nous dit pas que le désir d'enrichissement illimité est l'effet d'une inversion entre cause finale et cause matérielle, mais qu'il est l'effet de leur identification. Victimes du jeu spéculaire, nous désirons le *même objet* à la fois en tant qu'il peut améliorer notre condition (dans la limite de nos besoins) et, en tant qu'il est un témoignage de notre richesse, de notre capacité à acquérir (dans un futur indéter-

41. Comme nous l'avons indiqué plus haut en note (cf. note 29), on peut lire la TSM comme un ouvrage de psychologie et non comme un ouvrage de philosophie morale. Dans ce cas, on comprend peut-être mieux la position de Smith. Ce changement de terrain lui permet de nous offrir une théorie du désir d'enrichissement illimité (que Hume, par exemple, considérerait comme une donnée). Il en découle que sa qualification morale (vice ou vertu), ou logique (comportement rationnel ou irrationnel) échappe alors au domaine d'analyse, qui ne retient plus que celle de savoir si ce comportement est normal ou pathologique.

42. Cf. sur ce point : A. Berthoud, *Aristote et l'argent*, Paris-Grenoble, P.U.G.-Maspero, 1981.

miné et en quantité illimitée) des objets utiles. Or, comme nous allons le voir, ce remaniement rend le désir d'enrichissement illimité socialement bénéfique.

c) *Le pouvoir.*

Cela implique donc une profonde modification de l'objet même poursuivi par celui qui recherche l'enrichissement illimité. La distinction aristotélicienne entre « bonne » et « mauvaise » chrématistique jouait entièrement sur l'opposition entre désir d'argent et désir de biens. Ici Smith identifie biens (qui satisfont un besoin déterminé et donc limité) et *richesse réelle* (l'ensemble des biens munis d'un pouvoir d'achat *général* sur les biens), dont l'argent n'est qu'une espèce particulière ⁴³.

Il remplace donc l'accumulation de monnaie par l'accumulation de biens. En-effet, l'accumulation de monnaie ne peut donner naissance à ce jeu spéculaire. La thésaurisation (l'accumulation de monnaie) ne se donne pas en spectacle et ne saurait exciter le désir du pauvre. Dans la TSM, le riche tient son rôle grâce à la dépense somptuaire, dans la RDN celle-ci sera remplacée par l'épargne et l'accumulation du capital. L'usine se distinguera du palais et s'y substituera.

Plus précisément les biens se trouvent dès lors investis d'une propriété qui, jusqu'à Smith, était souvent considérée comme spécifique à la monnaie, celle de disposer d'un *pouvoir d'achat général*.

Il convient de préciser ce point. Si je dispose d'un bien je puis soit le consommer soit tenter de l'échanger contre un autre que je juge plus utile. Si cette tentative réussit, ce bien aura manifesté sa valeur d'échange, mesurée (limitée) par le besoin. La réalisation effective de cet échange aura généralement lieu grâce à la monnaie. Dans ce cas le pouvoir d'achat appartient exclusivement à cette dernière. Les biens ont une valeur d'échange, mais n'ont pas de pouvoir d'achat.

En substituant les marchandises à la monnaie comme objets du désir d'enrichissement illimité, Smith confère à celles-là les propriétés de celle-ci : pouvoir d'achat et réserve

43. La démonstration de la thèse selon laquelle l'argent est une composante de la richesse pose des problèmes très ardues qui sont traités dans le Livre II de la RDN. La thèse, qui énonce que la monnaie n'est pas la forme nécessaire de la richesse sociale, constitue la ligne de démarcation qui, selon Smith, l'oppose à ses prédécesseurs qualifiés dès lors de « partisans du système mercantile ».

de valeur⁴⁴. Par là même les biens peuvent être considérés comme des marchandises au sens de Smith. Pouvoir d'achat et valeur d'échange se confondent alors point par point. La RDN nous permettra de préciser ce qui reste encore flou dans la TSM, à savoir en quel terme pouvons-nous définir ce pouvoir d'achat, sur quoi, au juste, ce pouvoir donne-t-il la maîtrise. Il s'agira du travail d'autrui. Nous verrons ce point un peu plus loin.

Le désir d'enrichissement illimité est donc maintenant le désir d'accumulation illimitée de pouvoir d'achat et il est lui-même le résultat d'une « illusion ».

Or cette illusion est heureuse :

« Il est heureux que la nature nous en impose, pour ainsi dire, à cet égard ; l'illusion qu'elle nous donne excite l'industrielle activité des hommes, et les tient dans un mouvement continu. C'est cette illusion qui leur fait cultiver la terre de tant de manières diverses, bâtir des maisons au lieu de cabanes, fonder des villes immenses, inventer et perfectionner les sciences et les arts, qui élèvent et charment l'existence. C'est cette illusion, surtout, qui a entièrement changé la face du globe⁴⁵. »

Nous trouvons ici la préfiguration d'une des interrogations centrales de la RDN. Le désir d'enrichissement illimité conduit à l'amélioration de la condition de tous, à la satisfaction des besoins de l'ensemble de la population.

Voyons comment s'effectue cette opération.

Sur ce point, Smith n'innove guère dans la TSM. L'argumentation employée est, en substance, identique à celle qu'utilisait, au début du XVIII^e siècle, B. Mandeville, et elle est très souvent évoquée depuis lors à l'occasion de la « querelle du luxe » qui parcourt le siècle. Cet argument repose sur une distinction jugée essentielle entre marchandises de luxe et marchandises nécessaires (à la survie, à la reproduction sociale) dont le *blé* est la composante principale et parfois unique. Comme la consommation de ces dernières par un riche est la même que celle d'un pauvre (« l'estomac d'un riche » [...] « ne contient pas plus que celui d'un villageois grossier »), la dépense ostentatoire du riche non seulement ne prive pas le pauvre, mais encore permet un

44. L'intermédiaire des échanges doit être réserve de valeur au moins pendant le laps de temps qui sépare l'achat de la vente, sinon achat et vente sont simultanés, et l'on se trouve évidemment en présence de troc.

45. TSM, p. 211.

échange entre marchandises nécessaires possédées par le riche et données en échange des biens de luxe que le pauvre produit :

« Le produit du sol nourrit constamment presque tous les habitants qui le cultivent. Les seuls riches choisissent, dans la masse commune, ce qu'il y a de plus délicieux et de plus rare. Ils ne consomment guère plus que le pauvre ; et en dépit de leur avidité et de leur égoïsme (quoiqu'ils ne cherchent que leur intérêt, quoiqu'ils ne songent qu'à satisfaire leurs vains et insatiables désirs en employant des milliers de bras), ils partagent avec le dernier manœuvre le produit des travaux qu'ils font faire. Une main invisible semble les forcer à concourir à la même distribution des choses nécessaires qui aurait eut lieu si la terre eût été donnée en égale portion à chacun de ses habitants ; et ainsi, sans en avoir l'intention, sans même le savoir, le riche sert l'intérêt social et la multiplication de l'espèce humaine⁴⁶. »

Cette citation, très célèbre, mérite d'être commentée de deux points de vue.

D'une part, elle annonce (mais elle ne contient pas encore) ce qui apparaîtra plus tard comme le programme de recherche du libéralisme économique : l'apparition d'un ordre *spontané* (non voulu par les individus) et *optimal* (conforme à l'intérêt public) sous l'effet du jeu des intérêts individuels (la « main invisible »).

D'autre part, et cela est important, le « riche » est défini ici comme celui qui dispose de marchandises nécessaires et le pauvre comme celui qui produit des biens de luxe. Riches et pauvres sont donc associés dans un échange fondamental. Dès lors on perçoit mieux ce que désigne « l'opulence des riches » dans la TSM. Les biens de luxe ne sont que la *contrepartie* des marchandises nécessaires (du blé) que le riche accumule au-delà de ses besoins.

En d'autres termes, c'est parce que le riche disposait de blé accumulé qu'il a pu employer les pauvres à lui construire un palais. Celui-ci n'est que la mise en scène du blé. Et c'est pour cette raison que le spectacle de la dépense excite l'activité de l'ambitieux. Le riche est repéré, en définitive, par sa capacité à occuper les pauvres, et l'enrichissement par la « multiplication de l'espèce humaine ».

La dépense des uns fournit un emploi aux autres. Une telle relation permet de penser une certaine forme d'interdépen-

46. *Ibid.*, p. 212.

dance économique. Elle peut nous aider à comprendre pourquoi, à un moment donné, l'accumulation de la richesse réelle (les marchandises nécessaires) par les riches ne se fait pas au détriment des pauvres. Mais elle ne permet pas de comprendre comment un tel processus peut se reproduire et, surtout, « changer la face du globe ».

Pour répondre à cette question, Smith devra opérer un changement radical de perspective dans la représentation des relations d'interdépendance. Il devra substituer à la *dépense* du revenu l'accumulation du capital et donc l'*épargne*. C'est ainsi que l'on pénétrera dans le monde de la RDN, où les riches réapparaîtront sous la figure des capitalistes, et les pauvres sous celle des salariés. Par là même sera précisée la question essentielle de l'expression adéquate du pouvoir d'achat des marchandises.

III. *Des biens de luxe au capital.*

C'est dans les *Leçons de Jurisprudence*⁴⁷ que nous allons retrouver cette interrogation⁴⁸ sous une formulation qui précise celle que nous avons rencontré dans la TSM. En effet, non seulement le désir d'enrichissement engendre l'inégalité des possessions (et nous avons vu que celle-ci ne s'effectue pas au détriment des pauvres), mais, de plus, il entraîne l'amélioration de la situation économique de tous. Il s'agit donc d'expliquer ce phénomène, et, partant, de préciser ce que l'on peut entendre lorsque l'on parle de l'enrichissement de la société. Tentons de décrire la naissance de cette question essentielle dans la formulation de la problématique classique.

Le point de départ d'Adam Smith réside dans la constatation suivante : certes, il est vrai que la différence de richesse entre le plus pauvre et le plus riche anglais est beaucoup plus forte que celle qui oppose celle d'un « prince indien » au « plus pauvre de sa tribu », cependant le plus pauvre des Anglais connaît une condition bien meilleure que le plus puissant des chefs des sauvages d'Amérique :

47. Les *Leçons de Jurisprudence* reproduisent les cours donnés par Smith à l'Université de Glasgow (cf. *supra*, « Chronologie ».)

48. Qui inaugure également la RDN.

« Le plus humble journalier dispose de plus de marchandises nécessaires ou de luxe qu'un chef indien placé à la tête de mille sauvages nus⁴⁹. »

Cette remarque se trouve déjà dans le *Deuxième Traité du gouvernement civil* de Locke⁵⁰. Mais ce qui est nouveau est qu'elle prend maintenant la forme d'une question. Qu'un riche anglais soit plus riche qu'un chef indien est évident, mais que :

« Le pauvre journalier, ou le fermier indigent soit plus à son aise, malgré l'oppression ou la tyrannie que le sauvage, voilà qui n'apparaît pas aussi probable. Car parmi les sauvages il n'existe ni propriétaires, ni usuriers, ni collecteurs de taxes, de telle sorte que chacun dispose du fruit entier de son travail, et devrait donc jouir d'une plus grande abondance, or tel n'est pas le cas⁵¹... »

Pour Locke cette question ne se posait en aucune façon. Car, selon lui, la condition nécessaire de l'enrichissement illimité était encore (comme cela était le cas pour Aristote) l'existence d'une économie monétaire, dont l'absence caractérisait, selon lui, les sociétés « primitives ».

L'inégalité des possessions qui en découle contribuait à rendre indispensable la constitution du gouvernement civil⁵².

Or nous venons de montrer qu'Adam Smith substitue l'accumulation de marchandises à celle de la monnaie comme objets de l'enrichissement illimité.

Il faut comprendre alors comment cet *échange* fondamental entre pauvres et riches permet à la fois l'*accroissement* des richesses réelles (les quantités de marchandises nécessaires) tout en *reproduisant* l'inégalité des possessions.

Nous pouvons interpréter ainsi la solution proposée par Smith :

— L'accroissement des richesses réelles est l'effet des progrès de la *division du travail*⁵³. Ce thème important, déjà

49. LJ (A), pp. 338 et suivantes. On retrouve un écho de cette interrogation dans l'Introduction de la RDN.

50. *Deuxième Traité du gouvernement civil*, trad. B. Gilson, Paris, J. Vrin, 1977, § 41.

51. LJ (A), p. 339.

52. Nous avons tenté de montrer ce point dans « Monnaie et philosophie politique chez Locke », *Œconomia*, t. XXIX, n° 3, 1988.

53. Cette description de division du travail au travers de l'exemple de la fabrique d'épingles est exemplaire. Elle est en grande partie empruntée à l'article « épingles » de l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot. Nous nous

présent dans les *Leçons de jurisprudence*, ouvre la RDN. Ces progrès s'expriment par l'accroissement du rapport entre quantités de biens obtenus et quantités de travail *salarié*.

— La nouveauté de la RDN réside alors en ce point précis : les marchandises nécessaires accumulées sont alors avancées à des travailleurs qui en sont dépourvues afin d'obtenir en échange non pas des biens de luxe (comme dans la tradition mandevillienne, dont la TSM se fait encore l'écho) mais des quantités accrues de marchandises nécessaires, ce qui permet, à l'étape suivante de reproduire le processus à une échelle élargie.

Ces marchandises stockées par les riches se présentent alors sous la forme de biens salaires (dont le blé est la composante principale) et de moyens de production, eux-mêmes assimilables (parce que produits antérieurement par le travail salarié) à des biens salaires (du blé). Ces marchandises, *en tant qu'elles sont avancées aux travailleurs*, constituent le *capital*. Les travailleurs, à leur tour, reproduisent ces marchandises, *en quantité accrue*.

Smith désigne comme *profit* la différence entre la valeur des marchandises nécessaires reçues des travailleurs et la valeur de celles qui leur sont avancées. Les marchandises nécessaires sont dès lors biens salariaux, dont le blé « la principale nourriture du peuple » est le représentant par excellence⁵⁴. La recherche de l'enrichissement illimité est alors la recherche du profit le plus élevé possible. Laquelle est rendue possible par l'emploi de quantité croissante de travailleurs salariés.

Un tel processus n'est possible que si les riches ne consomment pas (sous forme de biens de luxe) ces marchandises accumulées. Il s'ensuivra que l'enrichissement dépendra directement de leur *épargne*.

permettons d'attirer l'attention du lecteur sur le fait qu'il ne s'agit cependant nullement d'une pure et simple copie. Ce que Smith y ajoute est essentiel : la mise en rapport des quantités « produites » (par unité de temps) et des quantités de travail salarié dépensées. De même on remarquera que la « production » s'y effectue sans encadrement ni employeur...

54. Les avances ne sont naturellement pas constituées uniquement par les salaires versés aux travailleurs. Il convient d'y adjoindre également les moyens de production (outils, matières premières). Smith semble néanmoins considérer qu'il est possible de comptabiliser ces derniers en équivalents de biens salaires. Ce point donnera ultérieurement naissance à des discussions d'importance décisive. Nous devons à F. Dubœuf cette présentation du profit (cf. : « Le processus de formation économique des taux de rente et du taux de salaire chez Smith », *Œconomia*, n° 10).

Telle est, pour l'essentiel la réponse apportée par Smith dans la RDN à la question posée dans la TSM : à quelles conditions le désir d'enrichissement illimité est compatible avec l'intérêt de tous. Il faut qu'il prenne la forme de l'accumulation du capital. Du même coup est précisé ce que l'on peut entendre par « intérêt de tous » : il s'agit de ce que l'on appellerait aujourd'hui du plein emploi des ressources en travail. La définition du concept de richesse réelle en découle. Elle est alors conçue dans la RDN comme un pouvoir d'achat général défini sur le travail d'autrui :

« Richesse c'est pouvoir », a dit Hobbes : « mais celui qui acquiert une grande fortune ou qui l'a reçue en héritage, n'acquiert par là nécessairement aucun pouvoir politique, soit civil, soit militaire. Peut-être sa fortune pourra-t-elle lui fournir les moyens d'acquérir l'un ou l'autre de ces pouvoirs, mais la simple transmission de cette fortune ne les lui transmet pas nécessairement. Le genre de pouvoir que cette possession lui transmet immédiatement et directement, c'est le pouvoir d'acheter : c'est un droit de commandement sur tout le travail d'autrui, ou sur tout le produit de ce travail existant alors au marché. Sa fortune sera plus ou moins grande exactement en proportion de l'étendue de ce pouvoir, en proportion de la quantité de travail d'autrui qu'elle le met en état de commander, ou, ce qui est la même chose, du produit du travail d'autrui qu'elle le met en état d'acheter. La *valeur échangeable* d'une chose quelconque doit nécessairement être précisément égale à la quantité de cette sorte de pouvoir qu'elle transmet à celui qui la possède⁵⁵. »

Ce passage très célèbre doit être lu avec toute l'attention requise. Smith y affirme l'autonomie du pouvoir économique à l'égard du pouvoir politique grâce à la définition de la richesse réelle comme pouvoir d'achat, mesuré « précisément » par le travail d'autrui qu'elle permet d'acheter. Les marchandises sont des produits du travail qui est « le premier prix payé pour les acquérir », et c'est à ce titre qu'elles constituent un pouvoir d'achat sur le travail.

C'est à ce titre que les biens peuvent être saisis comme marchandises et que celles-ci se présentent comme des fragments de la richesse réelle. Le concept de richesse réel confère à l'ensemble des biens ce pouvoir d'achat qui était le plus souvent considéré comme le privilège de la monnaie. Le

55. RDN, t. I, p. 100. Signalons, après E. Cannan, que la citation initiale de Hobbes est apocryphe.

besoin mesurait les biens, le travail maintenant mesure la richesse réelle.

On désire toujours un enrichissement *illimité*, mais celui-ci est lui-même maintenant *mesuré* par le travail salarié. La chrématistique n'est plus associée à la démesure, mais à ce qui sera désigné plus tard par le taux de croissance de l'économie.

L'échange fondamental n'est plus alors un échange entre pauvres et riches, mais un échange entre salariés et capitalistes. Cet échange, bien entendu, doit répondre aux lois générales qui gouvernent les échanges.

La question posée se transforme en s'exprimant ainsi : comment concilier le principe de l'équivalence dans l'échange (qui semble supposer que le jeu de l'échange est à somme nulle) et celui de l'enrichissement de tous qu'implique, selon Smith, l'accumulation du capital par certains ?

Dès lors il ne suffira plus de montrer que les échanges conformes aux prix naturels assurent une juste répartition des biens, mais on devra comprendre comment ces prix (connus grâce au marché) vont assurer une juste mesure non seulement des richesses mais surtout de l'enrichissement de certains et de l'amélioration de la condition de tous.

Dans la RDN, cette problématique conduit à une nouvelle définition du prix naturel.

Smith procède en décrivant deux sociétés différentes. Dans une première étape, désignée sous le terme de « état informe des sociétés » ou « état primitif », il décrit une société d'échanges où les stocks de marchandises accumulés (indispensables à la division du travail⁵⁶) sont répartis de telle façon que chacun puisse se reproduire. Le prix naturel doit être tel qu'il paie les salaires des échangistes⁵⁷.

56. RDN, Livre II, chap. 1. Signalons au lecteur une ambiguïté importante de la traduction du passage auquel nous renvoyons ici : G. Garnier traduit « accumulation of stocks » par « accumulation du capital », ce qui suggère une contradiction importante entre le Livre I de la RDN (qui exclut l'accumulation du capital de « l'état primitif ») et son Livre II (qui en fait un présupposé). Selon l'interprétation ici suggérée il faut comprendre que l'accumulation de stocks nécessaires à la division du travail n'est pas encore l'accumulation du capital. Celle-ci n'opère qu'une fois engendrée l'inégalité des possessions provoquées par le désir d'enrichissement illimité.

57. Le salaire est donc défini indépendamment de la relation salariale (entre capitalistes et salariés). Il est « la récompense naturelle du travail » (Livre I, chap. 8). Dans « l'état primitif » les échangistes se salarient donc mutuellement. Cette définition *très extensive* du salaire est typiquement smithienne.

Dans une seconde étape (« l'état avancé ») apparaissent le *profit* et la *rente*⁵⁸. En effet, à cette étape, certains disposent de plus de marchandises nécessaires (et de plus de terres) qu'ils ne peuvent en utiliser, et d'autres s'en trouvent démunis. Dès lors les premiers avancent « naturellement » aux seconds ces marchandises et ces terres, à condition d'en tirer un revenu : le profit et la rente. Le prix naturel maintenant doit être tel qu'il paie les salaires, les profits et les rentes « nécessaires pour attirer sur le marché » les quantités de marchandises considérées.

Dès lors l'accroissement de revenu (c'est-à-dire l'enrichissement) sera réparti entre salaires, rentes et profits.

Le passage d'une étape à l'autre n'est nullement explicité dans la RDN, comme en témoigne par exemple le surprenant début du chapitre 8 du Livre I (« Des salaires du travail »), mais ce que nous avons lu dans la TSM permet de combler ce silence.

En effet, nous pouvons proposer une interprétation assez simple de cette transition. Dans « l'état primitif » l'amélioration de la condition de tous se poursuit avec les progrès de la division du travail, mais en même temps les effets de la double relation spéculaire se font sentir : certains recherchent l'enrichissement illimité.

C'est pourquoi il paraît naturel à Smith que certains accumulent des « fonds », et que d'autres viennent à en manquer.

Nous voyons alors ici comment le concept de capital joue un rôle central dans la problématique de la RDN. Dans « l'état primitif », nous avons affaire à une société d'échanges, où le travailleur jouit de « l'intégralité du produit de son travail ». Dans « l'état avancé », la répartition des richesses et de la terre est inégalitaire, le travailleur doit partager. Cela ne signifie pas, selon Smith, que sa condition se soit détériorée mais que le prix naturel des marchandises

58. Le passage de « l'état primitif » à « l'état avancé » n'est donc pas seulement caractérisé par l'apparition des capitalistes et du profit, mais aussi par celle des propriétaires fonciers et de la rente. Nous n'insisterons pas ici sur cet aspect important de la théorie smithienne. Comme l'a montré de façon convaincante F. Dubœuf, la théorie de la rente occupe une place décisive dans la théorie smithienne de la détermination des prix relatifs (cf. : « Le processus de formation économique des taux de rente et du taux de salaire chez Smith », *op. cit.* et « Espace marchand, espaces politique et moral », *Cahiers d'économie politique*, n° 19). Il s'agit donc d'un élément important des réponses apportées par Smith aux questions qui seules nous préoccupent ici.

doit être tel maintenant qu'il rémunère à leurs « taux ordinaires », en sus du salaire, le profit de celui qui a avancé le capital et la rente (éventuellement) de celui qui a loué sa terre.

En particulier, c'est parce que l'enrichissement illimité prend la forme de l'accumulation du capital (en tant que fonds de vivres à avancer aux salariés), que celui-ci est défini comme la forme de commandement sur le travail d'autrui par excellence. Dès lors l'amélioration de la condition de tous apparaît aux yeux de Smith comme étroitement dépendante de l'accumulation du capital lui-même. Montrer comment la situation des salariés et des propriétaires fonciers dépend étroitement des modalités de l'accumulation du capital est un des thèmes majeurs de la RDN.

Dans ces conditions l'enrichissement de la société sera mesuré par l'accroissement de sa capacité à salarier, condition de l'amélioration de la situation de tous. C'est pourquoi le concept de capital apparaît alors comme la réponse appropriée à la question posée, à savoir, comment l'inégalité des possessions (engendrée par la recherche de l'enrichissement illimité) peut améliorer la condition de tous.

La formulation de cette réponse par Adam Smith est résumée par la célèbre métaphore de la « main invisible », que nous retrouvons donc une seconde fois, mais maintenant dans la RDN, et donc avec une signification bien différente :

« ... le revenu annuel de toute société est toujours précisément égal à la valeur échangeable de tout le produit annuel de son industrie, ou plutôt c'est précisément la même chose que cette valeur échangeable. Par conséquent, puisque chaque individu tâche, le plus qu'il peut » [...] « de diriger » [...] (son) [...] « industrie de manière à lui faire produire la plus grande valeur possible, chaque individu travaille nécessairement à rendre aussi grand que possible le revenu annuel de la société. A la vérité, son intention, en général, n'est pas en cela de servir l'intérêt public, et il ne sait même pas jusqu'à quel point il peut être utile à la société » [...] « En dirigeant » [...] (son) [...] « industrie de manière à ce que son produit ait le plus de valeur possible, il ne pense qu'à son propre gain ; en cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions » [...] « Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société que si il avait réellement pour but d'y travailler. Je n'ai jamais vu ceux qui aspiraient dans leurs entreprises de commerce, à travailler pour le bien général, aient fait beaucoup de bonnes choses. Il est vrai que cette belle passion n'est pas très

commune parmi les marchands, et qu'il ne faudrait pas de longs discours pour les en guérir⁵⁹. »

Ainsi, les concepts de capital, de profit et de taux de profit apparaissent être les grandes innovations apportées par Smith à son discours économique entre les *Leçons de Jurisprudence* et la *Richesse des nations*. Cette innovation s'accompagne de la naissance d'une problématique spécifique, qui cherche à rendre compatible la théorie de l'enrichissement (qui sera désignée dès lors comme l'*accumulation du capital*) et celle des prix.

De sorte que le concept d'accumulation du capital constitue alors l'objet théorique nouveau et il revient à l'économie politique d'en étudier les lois. Il apparaît susceptible, aux yeux de Smith, d'apporter une réponse à la question de la compatibilité de l'échange marchand et de la recherche de l'enrichissement illimité. Mais nous n'avons pas cherché à montrer que cette solution était unique. Il convient donc maintenant de tenter de montrer rapidement comment elle s'est imposée à Adam Smith.

IV. *Capital et reproduction : esquisse d'une histoire du concept de capital.*

La question de l'origine du concept de capital utilisé par Adam Smith a souvent été soulevée.

Il semble que l'on puisse adopter ici les analyses proposées par R. L. Meek et A. Skinner. Le concept de capital dans la RDN résulte de la confluence de deux problématiques différentes : La première est celle du courant de pensée désigné sous le nom d'école historique écossaise, la seconde celle de l'école physiocratique française.

L'école historique écossaise fut illustrée par les œuvres de Smith, mais aussi d'A. Ferguson, W. Robertson et surtout J. Millar (qui fut à Glasgow un des élèves de Smith).

Les thèses de cette école peuvent être résumées ainsi⁶⁰ :

1. L'objet de la recherche historique est de mettre en évidence les relations de causalité (les lois) qui unissent entre eux les faits historiques et sociaux. En effet, les sociétés se

59. RDN, Livre IV, chap. 2, p. 000.

60. Cf. R. L. Meek : *Smith, Marx and after, Ten Essays in the Development of Economic Thought*, Londres, Chapman et Hall, 1977.

développent de façon spontanée mais non arbitraire. Il convient donc de mettre en évidence les lois générales qui gouvernent ce développement. Ainsi se forme le projet de constituer une « histoire raisonnée ». Projet que l'on retrouve également au cœur de l'œuvre de David Hume.

2. Le facteur décisif expliquant l'histoire des sociétés est le « mode de subsistance » de ces sociétés. Comme le dit W. Robertson : « Dans toute recherche concernant les actions des hommes réunis en société, le premier objet d'attention doit être leur mode de subsistance. Les lois et les politiques diffèrent avec ses modifications ⁶¹. »

3. De surcroît, il est essentiel d'analyser la formation et la croissance du *surplus économique*, dont dépend l'apparition des villes, des arts et des manufactures, bref le progrès de la civilisation.

4. Enfin, le développement historique est compris comme la succession de quatre étapes socio-économiques : l'étape de la chasse et de la cueillette, celle de l'élevage, celle de l'agriculture et, enfin, l'étape de la société commerçante.

L'étude de l'enchaînement de ces quatre étapes du développement des sociétés occupe une place importante dans la RDN ⁶².

La première étape est représentée par la société constituée par « les tribus indigènes de l'Amérique du Nord ». La subsistance est assurée par la cueillette, la chasse et la pêche. Smith considère que ces communautés sont petites, et que la liberté individuelle y est très grande. L'absence de propriété privée y limite les conflits, et « il est rare qu'il y ait un magistrat établi où une administration réglée de la justice ⁶³ ».

La seconde étape peut être « retrouvée chez les Tartares et les Arabes ». L'élevage du bétail est l'activité dominante, les communautés (nomades) sont de taille plus grande. Le trait caractéristique de cette période est l'apparition d'un objet de propriété accumulable et transmissible aux générations futures. Dans ces conditions « il n'y a pas de période où

61. William Robertson, *Works* (Thomas Nelson, Édimbourg, 1890, vol. II, p. 104); cité par R. L. Meek, « Smith, Turgot and the "Four stages" theory », dans *Smith, Marx and after*, op. cit.

62. Cf. : *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, éd. par R. H. Campbell, A. S. Skinner, et W. B. Todd (1976), Introduction.

63. RDN, t. II, p. 331.

l'autorité et la subordination soit aussi complètement établie⁶⁴ ».

A ce propos, Smith insiste sur le fait que l'Etat est instauré pour défendre les riches contre les pauvres. Ce point est affirmé de façon quasi explicite dans le chapitre 8 du Livre I de la RDN consacré aux salaires, et il est réaffirmé plus loin : « Le gouvernement civil, en tant qu'il a pour objet la sûreté des propriétés, est, dans la réalité, institué pour défendre les riches contre les pauvres⁶⁵. »

De fait, c'est au cours de cette seconde étape (celle de l'élevage) que, selon Smith, l'inégalité des possessions apparaît et s'accompagne de formes politiques stables.

Adam Smith utilise systématiquement des sources qui lui sont contemporaines (concernant les sociétés arabes ou tartares) pour énoncer des conjectures sur les sociétés germaniques qui conquièrent l'Empire romain.

Il attache ainsi beaucoup d'importance à l'étude de l'instabilité politique engendrée par ces conquêtes, instabilité qui fut, d'une part, la cause de la mise en place du système féodal caractérisé par un déséquilibre du pouvoir politique (trop faible au sommet et trop fort à la base), et, d'autre part (et ultérieurement), celle de la croissance des villes dont l'alliance pouvait permettre aux princes de contrecarrer le pouvoir des féodaux⁶⁶. C'est l'apparition des villes (de préférence situées près de la mer ou de voies navigables) qui apparaît à Smith comme la condition de la croissance économique. Celle-ci s'effectue dans un premier temps grâce à l'importation de produits étrangers en échange de matières premières locales, puis dans l'élaboration de celles-ci en produits finis exportés à leur tour. Adam Smith nourrit son étude des exemples fournis par la croissance des villes italiennes (Gênes, Venise) pendant le Moyen Age.

Dans un second temps, il étudie l'influence de la croissance urbaine sur les campagnes. La croissance commerciale et manufacturière offre un débouché pour les propriétaires terriens qui cherchent à échanger leur surplus contre les produits de luxe que leur fournissent les marchands des villes. Il en résulte un changement de comportement de la part des propriétaires qui tentent de maximiser leurs recettes. C'est ainsi que des modes de faire-valoir plus efficaces sont

64. *Ibid.*

65. *Ibid.*

66. RDN, t. II, p. 337.

mis en pratique et que les campagnes passent alors du servage au métayage, puis au fermage. Le résultat de ce processus est une perte d'influence de la part des grands propriétaires, et surtout :

« Le commerce et les manufactures introduisirent par degrés un gouvernement régulier et le bon ordre, et avec eux la liberté et la sûreté individuelle, parmi les habitants de la campagne qui vivaient jusqu'alors dans un état de guerre presque continuuel avec leurs voisins, et dans un état de dépendance servile de leurs supérieurs. De tous les effets du commerce et des manufactures, c'est sans comparaison le plus important, quoiqu'il ait été le moins observé. M. Hume est, autant que je sache, le seul écrivain qui en ait parlé jusqu'ici⁶⁷. »

Cette analyse, développée de façon approfondie dans la RDN, est typiquement l'expression de cette problématique historique, visant à élaborer une « histoire raisonnée », commune à grands nombres de penseurs écossais. Elle est déjà présente dans les textes d'Adam Smith antérieurs à la RDN.

De surcroît, R. L. Meek a montré que cette théorie des quatre étapes déborde largement le cadre écossais. On la trouve formulée, par exemple, dans les premiers écrits de Turgot, dans les écrits de Quesnay, de Mirabeau et surtout de J.-J. Rousseau. L'insistance sur la notion de surplus économique en est, par contre, tout à fait caractéristique. Ses modes de formation et de répartition caractérisent chaque étape du développement. Dans cette optique les modes d'affectation de la part du revenu qui n'est pas consommée (*l'épargne*) apparaissent décisifs. Il paraît clair que c'est cette notion qui permet de passer de la problématique de la *dépense*, caractéristique de Mandeville, à celle de l'*accumulation*, dont nous avons vu l'importance pour Adam Smith.

La thèse selon laquelle le mode de subsistance et le mode de répartition du produit net déterminent les aspects essentiels de l'organisation sociale et politique, intégrée dans ce projet de fonder une science de l'histoire, est assez remarquable, aussi remarquable que son échec. Est-il, en effet, besoin de souligner à quel point elle est distincte de la problématique de l'économie politique dont nous avons tenté de retracer la formation plus haut ?

C'est cependant la juxtaposition de ces deux problémati-

67. RDN, t. I, p. 502.

ques qui constitue une des caractéristiques externes les plus frappantes de la RDN.

Cependant, si nous voulons retracer l'origine de la notion *classique* de capital, ce n'est pas seulement du côté de l'école historique écossaise que nous devons nous tourner.

C'est en ce point qu'intervient probablement la rencontre de Smith et de la théorie physiocratique, en particulier sous la forme développée par Turgot. Smith avait eu l'occasion de la connaître au cours de son séjour à Paris. Nous avons déjà rapidement résumé l'analyse de Quesnay.

Nous avons vu qu'une des difficultés de cette dernière résidait dans l'affirmation selon laquelle seule l'activité agricole se trouvait être à l'origine du produit net.

L'originalité (et l'ambiguïté) de Turgot consiste à introduire l'idée selon laquelle les avances en capital elles-mêmes sont génératrices de profit. L'équilibre du système économique doit donc alors être tel qu'il permette la *reproduction* des avances (dont le capital) et du produit net (dont le profit).

C'est pourquoi il est généralement admis que c'est à Turgot qu'Adam Smith a emprunté une partie importante de sa théorie du capital. Mais cet emprunt a un coût : en effet, le concept de capital est alors extrait de la représentation physiocratique de l'interdépendance des activités économiques en terme de circuit, pour être inséré dans une représentation en terme de marchés.

Par là même, cette insertion conduit à supposer que le système de prix naturel assure aussi la *reproduction* du capital (des avances). Le capital est donc un fond accumulé (un « stock ») avancé, c'est-à-dire prêté, en vue d'en obtenir le profit naturel.

Ainsi le système de prix tel que la concurrence sur le marché tend à l'imposer aux agents économiques est tel, selon Smith :

- qu'il assure une répartition des marchandises conforme à la justice ;
- qu'il mesure l'enrichissement individuel et social ;
- qu'il permette la reproduction du capital.

Mettre en évidence les conditions auxquelles un tel système de prix existe et parvient à se former sur le marché, constitue, selon nous, le programme de recherche de l'économie politique classique.

La RDN apparaît alors comme le résultat d'une élaboration complexe, mettant en relation différents niveaux de problématiques. Cette complexité s'exprime dans la diffé-

rence non seulement de tons, mais aussi d'objets que l'on peut retrouver dans la structure de ce texte.

Les livres I et II en constituent ce que l'on désigne aujourd'hui souvent comme le cœur analytique. Le livre I, après un exposé concernant les principes de la division du travail, expose l'essentiel de la théorie smithienne des prix et de la répartition du revenu. Le livre II pourrait être qualifié de « macro-économique ». Il concerne essentiellement les théories de la monnaie et de l'accumulation du capital.

Par contre, le livre III s'échappe de l'analyse économique pour constituer un exposé d'histoire raisonnée, dans le droit fil de l'école historique écossaise.

Le livre IV nous introduit à la critique des « systèmes d'économie politique » et s'articule sur le livre V qui concerne la question essentielle des finances publiques.

Il nous reste, pour notre part, à donner quelques indications sur la postérité de la RDN.

V. *La postérité de la Richesse des nations.*

Il apparaît d'autant plus important de donner ici quelques indications, aussi sommaires soient-elles, sur ce point, que les commentaires et surtout les discussions ultérieures de la RDN ont conduit à former plusieurs strates d'opinion commune, parfois simultanément acceptées, processus qui constitue en lui-même un des obstacles les plus redoutables à la compréhension de la RDN.

L'une de ces opinions très répandues est celle qui attribue une théorie de la valeur commune à Adam Smith, à ses successeurs anglais (essentiellement David Ricardo) et à Marx, selon laquelle le rapport d'échange de deux marchandises serait déterminé par les quantités de travail direct et indirect nécessaires à leur *production*. Cette thèse constituerait alors un fond commun à l'école classique anglaise.

De fait, la recherche contemporaine insiste beaucoup plus sur l'hétérogénéité de « l'école classique anglaise », en particulier sur le changement très important de perspective apporté par Ricardo.

Comme l'indique R. D. Collison Black⁶⁸, un demi-siècle

68. R. D. Collison Black : « Smith's Contribution in Historical Perspective », in *The Market and the State, Essays in Honour of Adam Smith*, édité par Thomas Wilson et Andrew S. Skinner, Clarendon Press, Oxford, 1976.

après la publication de la RDN, celle-ci sert aux économistes de référence obligée, un peu à la façon dont la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* de Keynes le fait de nos jours. La génération de Malthus et Ricardo, bien que très respectueuse de l'autorité de Smith, considère la RDN moins comme un « monument classique à visiter qu'une structure à étendre et à améliorer⁶⁹ ».

Cependant cette « amélioration » modifie considérablement cette « structure ». En effet, l'analyse ricardienne introduit la notion de technique de production, conçue comme combinaison de moyens de production, concept absent de la RDN⁷⁰.

Une société qui s'enrichit (qui connaît une croissance économique) est alors définie comme une société qui accumule des moyens de production. Ces moyens de production constituent le capital, défini ici parce que la concurrence (des capitaux) tend à imposer un taux unique de profit dans toute l'économie considérée⁷¹.

Pour Smith l'enrichissement s'exprime par l'accroissement de la capacité à salarier. Dans le monde ricardien l'enrichissement s'exprime avant tout par l'accumulation des moyens de production. Dans la RDN valeur d'échange et richesse étaient superposées, dans les *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, valeur et richesse s'autonomisent, la valeur d'échange des marchandises étant rapportée à leur *difficulté de production*. Ricardo tente d'exprimer cette dernière par les quantités de travail (directes et indirectes) nécessaires à la production des marchandises, quantités de travail incorporé connues en même temps que les techniques de production.

Il faut constater que la *nouveauté* de cette théorie de la valeur est passée à l'époque complètement inaperçue. De

69. *Ibid.*, p. 44.

70. Nous nous limitons (arbitrairement) à l'analyse ricardienne. Indiquons ici que notre connaissance de la théorie ricardienne (et, par contre-coup, de la théorie smithienne) a considérablement progressé depuis la publication par P. Sraffa de l'intégralité de l'œuvre de Ricardo (Cambridge University Press, 1952) et de *Production de marchandises par des marchandises* (Cambridge, Cambridge University Press, 1960, trad. fr. de S. Latouche, Paris, Dunod, 1970).

71. Signalons un indice fort de la modification apportée par Ricardo à l'objet de la théorie économique classique. La « Nation » dans la RDN est une catégorie historique et juridique. Une économie, dans le monde ricardien, est définie comme l'espace de circulation du capital (l'extension du marché financier) qui conduit à l'égalisation des taux de profit des différentes branches qui la constituent.

<i>Table des prix du blé de l'abbé Fleetwood, de 1202 à 1601, et de 1595 à 1764</i>	337
<i>Tableau du prix du setier de blé, à Paris, de 1202 à 1785</i>	345

LIVRE II

DE LA NATURE DES FONDS OU CAPITAUX
DE LEUR ACCUMULATION
ET DE LEUR EMPLOI

Introduction	353
Chapitre I. — Des diverses branches dans lesquelles se divisent les capitaux.	357
Chapitre II. — De l'argent considéré comme une branche particulière du capital général de la société, ou de la dépense qu'exige l'entretien du capital national	367
Chapitre III. — Du travail productif et du travail non productif. — De l'accumulation du capital	417
Chapitre IV. — Des fonds prêtés à intérêt	439
Chapitre V. — Des différents emplois des capitaux	449

LIVRE III

DE LA MARCHE DIFFÉRENTE
ET DES PROGRÈS DE L'OPULENCE
CHEZ DIFFÉRENTES NATIONS

Chapitre I. — Du Cours naturel des progrès de l'opulence	469
Chapitre II. — Comment l'Agriculture fut découragée en Europe après la chute de l'Empire romain	475
Chapitre III. — Comment les villes se formèrent et s'agrandirent après la chute de l'Empire romain	489
Chapitre IV. — Comment le Commerce des villes a contribué à l'amélioration des campagnes	501
<i>Bibliographie</i>	515
<i>Chronologie</i>	521

Smith

La Richesse des nations I

« L'Économie politique, considérée comme une branche des connaissances du législateur et de l'homme d'État, se propose deux objets distincts : le premier, de procurer au peuple un revenu ou une subsistance abondante, ou, pour mieux dire, de le mettre en état de se procurer lui-même ce revenu et cette subsistance abondante ; – le second, de fournir à l'État ou à la communauté un revenu suffisant pour le service public ; elle se propose d'enrichir à la fois le peuple et le souverain. »

Dans ce texte fondateur de l'économie politique moderne, Adam Smith analyse, à partir des exemples de l'Angleterre et des Pays-Bas, les origines de la prospérité d'un État. Élaborant une théorie sur la division du travail, la concurrence sur le marché ou encore l'idée d'un intérêt individuel convergeant vers l'intérêt commun, *La Richesse des nations* (1776) pose les bases du libéralisme économique.

Traduction de Germain Garnier

Présentation, notes, chronologie, bibliographie
et index de Daniel Diatkine

Texte intégral

En couverture :

Illustration

de Virginie Berthemet

© Flammarion



Flammarion